GUIDE TECHNIQUE

POINTS DE DEBARQUEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA PECHE EN MARTINIQUE

Ifremer Martinique / BIODIVENV
BAUDRIER Jérôme, GAMARD Loetitia, GOUAZE Marie, GREVE Alexandre, LECROSNIER Sandilé, MAUDET Claire, MORLON Anaïs - Février 2021

Fiche documentaire

Titre du rapport : **Guide technique : points de débarquement des professionnels de la pêche en Martinique.**	
Référence interne : RBE / BIODIVENV **Diffusion :** ☒ libre (internet) ☐ restreinte (intranet) ☐ interdite (confidentielle)	**Date de publication :** Février 2021 **Version :** 1.2 **Référence de l'illustration de couverture** Port de Petite Anse - Alexandre Greve © Ifremer **Langue(s) :** Français

Résumé :
L'objectif de ce guide technique est de répertorier les principaux points de débarquement utilisés par les professionnels de la pêche martiniquais. Ces lieux sont fréquentés régulièrement par les observateurs du SIH (Système d'Informations Halieutiques), leur description constituera une aide importante pour les nouveaux arrivants au sein de l'équipe. Outre le référencement des différents sites, le document présente leurs principales caractéristiques (équipements disponibles, principaux métiers de pêche, composition de la flottille…), ainsi que les horaires à privilégier pour les rencontres sur le terrain. Ce guide pourrait également être utile aux différents services et établissements concernés par la pêche professionnelle et la gestion des ressources halieutiques locales (administrations, scientifiques, gestionnaires, organisations inter-professionnelles…).

Mots-clés :
Système d'Informations Halieutiques, Points de débarquement, Ports, Pêche professionnelle, Martinique

Comment citer ce document :
Baudrier J., Gamard L., Gouaze M., Greve A., Lecrosnier S., Maudet C., Morlon A., 2021. Guide technique : points de débarquement des professionnels de la pêche en Martinique. Rapport Ifremer RBE/BIODIVENV, 120 p.

Commanditaires du rapport :
Ifremer

Relecture :
E. Thouard (RBE / BIODIVENV), E. Le Roy (RBE / STH-LBH)

Projets dans lesquels ce rapport s'inscrit :
SIH (Système d'Informations Halieutiques)
DCF (Data Collection Framework)

Table des matières

Introduction **7**

Présentation du SIH **8**

Objectifs et données collectées 8

Etat de l'art en Martinique 9

Présentation des informations recensées dans ce guide **10**

1 UO 001 : Le Robert **17**

1.1 Présentation de la zone concernée 17

1.2 Points de débarquement 18

1.2.1 Le Bourg du Robert 18

1.2.2 Pointe La Rose (Est) 19

1.2.3 Pointe Hyacinthe (Nord) 20

1.2.4 Points de débarquement historiques 21

2 UO 002 : Tartane **22**

2.1 Présentation de la zone concernée 22

2.2 Points de débarquement 23

2.2.1 Tartane 23

2.2.2 Spoutourne 24

2.2.3 Points de débarquement historiques 25

3 UO 003 : Cosmy **26**

3.1 Présentation de la zone concernée 26

3.2 Points de débarquement 27

3.2.1 La Crique 27

3.2.2 Anse Cosmy 28

3.2.3 Petit Brésil 29

3.2.4 Points de débarquement historiques 30

4 UO 004 : Sainte-Marie / Le Marigot **31**

4.1 Présentation de la zone concernée 31

4.2 Points de débarquement 32

4.2.1 Le Marigot 32

4.2.2 Le Bourg de Sainte-Marie 33

4.2.3 Points de débarquement historiques 34

5 UO 005 : Grand'Rivière **35**

5.1 Présentation de la zone concernée 35

5.2 Point de débarquement : Grand'Rivière 35

6 UO 006 : Le Prêcheur 37
6.1 Présentation de la zone concernée 37
6.2 Points de débarquement 38
6.2.1 Les Abymes 38
6.2.2 Cimetière 39
6.2.3 Charmeuse 40
6.2.4 Points de débarquement historiques 41
7 UO 007: Saint-Pierre 42
7.1 Présentation de la zone concernée 42
7.2 Point de débarquement 43
7.2.1 Le Bourg de Saint-Pierre 43
7.2.2 Station-service 44
7.2.3 Points de débarquement historiques 45
8 UO 008 : Le Carbet 46
8.1 Présentation de la zone concernée 46
8.2 Points de débarquement 47
8.2.1 Le Carbet (Sud) 47
8.2.2 Le Carbet (Nord) 48
8.2.3 Bellefontaine 49
8.2.4 Points de débarquement historiques 50
9 UO 009 : Case-Pilote / Schœlcher 51
9.1 Présentation de la zone concernée 51
9.2 Points de débarquement 52
9.2.1 Le Bourg de Case-Pilote 52
9.2.2 Fond Lahaye 53
9.2.3 Le Bourg de Schœlcher 54
9.2.4 Points de débarquement historiques 55
10 UO 010 : Fort-de-France 56
10.1 Présentation de la zone concernée 56
10.2 Points de débarquement 57
10.2.1 Canal Levassor 57
10.2.2 Texaco 58
10.2.3 Bas Lycée 59
10.2.4 Volga Plage 60
10.2.5 Californie 62
10.2.6 Canal Ducos 63

10.2.7 Points de débarquement historiques 64
11 UO 011 : Trois-Îlets / Anses-d'Arlet 65
11.1 Présentation de la zone concernée 65
11.2 Points de débarquement 66
11.2.1 Le Bourg des Anses-d'Arlet 66
11.2.2 Anse Mitan 67
11.2.3 Trou Étienne 68
11.2.4 Anse à l'Âne 69
11.2.5 Anse Dufour 70
11.2.6 Grande Anse 71
11.2.7 Points de débarquement historiques 72
12 UO 012 : Petite Anse 73
12.1 Présentation de la zone concernée 73
12.2 Points de débarquement 74
12.2.1 Petite Anse (Degras) 74
12.2.2 Petite Anse 75
13 UO 013 : Le Diamant 77
13.1 Présentation de la zone concernée 77
13.2 Points de débarquement 78
13.2.1 Taupinière 78
13.2.2 La Cherry 79
13.2.3 Points de débarquement historiques 80
14 UO 014 : Trois-Rivières 81
14.1 Présentation de la zone concernée 81
14.2 Point de débarquement de Trois-Rivières 82
15 UO 015 : Sainte-Luce / Rivière-Pilote 84
15.1 Présentation de la zone concernée 84
15.2 Points de débarquement 85
15.2.1 Le Bourg de Sainte-Luce 85
15.2.2 Poirier 86
15.2.3 Points de débarquement historiques 87
16 UO 016 : Sainte-Anne / Le Marin 88
16.1 Présentation de la zone concernée 88
16.2 Points de débarquement 89
16.2.1 Le Bourg du Marin 89
16.2.2 Le Bourg de Sainte-Anne 90

16.2.3 Cap Chevalier 91
16.2.4 La Duprey 92
16.2.5 Points de débarquement historiques 93
17 UO 017 : Macabou / Cap Macré 94
17.1 Présentation de la zone concernée 94
17.2 Points de débarquement 95
17.2.1 Cul-de-Sac Ferré (Cap Marin) 95
17.2.2 Cap Macré 96
17.2.3 Points de débarquement historiques 97
18 UO 018 : Le Vauclin 98
18.1 Présentation de la zone concernée 98
18.2 Points de débarquement 99
18.2.1 Le Port du Vauclin 99
18.2.2 Pointe Faraudière / Anse Maroquet 100
18.2.3 Points de débarquement historiques 101
19 UO 019 : Baie des Mulets 102
19.1 Présentation de la zone concernée 102
19.2 Points de débarquement 103
19.2.1 Baie des Mulets (Sud) 103
19.2.2 Baie des Mulets (Nord) 104
19.2.3 Points de débarquement historiques 105
20 UO 020 : Dostaly 106
20.1 Présentation de la zone concernée 106
20.2 Points de débarquement 107
20.2.1 Dostaly 107
20.2.2 Points de débarquement historiques 108
21 UO 021 : Le François 109
21.1 Présentation de la zone concernée 109
21.2 Points de débarquement 110
21.2.1 Club Nautique 110
21.2.2 Le Bourg du François-La jetée 111
21.2.3 Points de débarquement historiques 112
22 Points de débarquements inaccessibles ou non fonctionnels 113
Conclusion 114
Références bibliographiques 115
Annexes 116

Introduction

Le projet « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) constitue le réseau pérenne et opérationnel d'observation des ressources halieutiques et des usages associés de l'Ifremer[1] (annexe 1 : liste des sigles utilisés). Il concerne l'acquisition des données (collecte ou intégration de flux externes), leur bancarisation, leur qualification et la production d'indicateurs ou de synthèses destinés à gérer efficacement et durablement les pêcheries.

Le SIH repose majoritairement sur les suivis déployés pour des raisons réglementaires au titre de la Politique Commune des Pêches (PCP) via la constitution d'un réseau d'observation halieutique européen (règlement DCF[2] - European Commission, 2017). Il permet de répondre à une des missions de service d'intérêt public de l'Ifremer visant à connaître, évaluer, mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable.

En Martinique, la collecte d'informations repose majoritairement sur des enquêtes menées auprès des professionnels aux points de débarquement (suivis OBSDEB[3] et OBSVENTES[4]). Les observateurs de l'Ifremer sont ainsi amenés à se déplacer chaque jour sur le terrain. Le renouvellement de l'équipe du SIH et la multiplicité des sites à échantillonner constitue une difficulté lors de la prise de fonction des enquêteurs.

Le présent document constituera une aide importante pour les nouveaux arrivants en décrivant notamment les accès aux différents points de débarquement. Il présente aussi leurs principales caractéristiques (équipements disponibles, principaux métiers de pêche, composition de la flottille…), ainsi que les horaires à privilégier pour les rencontres avec les professionnels sur le terrain.

Des enquêtes téléphoniques sont mises en place pour compléter les informations acquises sur les points de débarquement. La connaissance des infrastructures liées à l'activité de pêche (appontement, cale sèche, accès à l'avitaillement, stockage de matériel…) contribue à la collecte de renseignements pertinents à distance. La description des sites au travers de ce rapport sera donc utile pour les suivis téléphoniques.

Ce guide pourrait également être utilisé par les différents services et établissements concernés par la pêche professionnelle et la gestion des ressources halieutiques locales (administrations, scientifiques, gestionnaires, organisations inter-professionnelles…).

[1] Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.
[2] Data Collection Framework.
[3] Observation des marées au débarquement.
[4] Observation des ventes en criées.

Présentation du SIH

Le SIH est un réseau scientifique national d'observation des ressources et des flottilles de pêche professionnelle embarquée. Il apporte de la connaissance pour la recherche et l'expertise, permettant de contribuer à une exploitation durable.

Ce dispositif s'appuie sur un partenariat étroit avec les professionnels, au travers d'un réseau d'observateurs réparti sur le littoral. Tous les participants sont volontaires, leur adhésion à l'observation contribue à la représentativité et à la qualité scientifique, indispensable à la réalisation de diagnostics fiables (Ifremer, 2016).

Objectifs et données collectées

Les objectifs de l'observation déployée au travers du SIH sont les suivants :
- connaître la ressource et l'activité de pêche, leurs variations dans le temps, à différentes échelles ;
- établir des diagnostics sur l'évolution des ressources et des écosystèmes exploités ;
- produire des indicateurs utiles aux gestionnaires et aux parties-prenantes.

Les données collectées concernent les navires de pêche et les ressources exploitées, elles sont détaillées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Données collectées via le SIH (sources : Ifremer, 2016)

Navires	Ressources
Caractéristiques des navires et des pêcheurs	Biologie des espèces : âge et maturité sexuelle
Activité : techniques de pêche, zones, effort de pêche	Identification et abondance des espèces exploitées ou non
Quantité et valeur des débarquements : journaux de pêche, ventes	Nombre d'individus capturés par taille
Données économiques	Caractéristiques de l'écosystème : température, salinité, plancton…

Les méthodes déployées pour rassembler ces informations sont diverses :
- transmission des données réglementaires par l'administration des pêches ;
- à terre : par des enquêtes auprès des pêcheurs, par des observations sur les points de débarquement ;
- en mer : sur des navires de pêche professionnelle, sur des navires océanographiques, par la géolocalisation des navires de pêche professionnelle.

Les données d'échantillonnages biologiques (captures, rejets), administratives (fichier flotte de pêche communautaire par exemple), déclaratives (journaux de bord ou fiches de pêches des marées), de ventes (essentiellement en criées) ainsi que les données d'enquêtes activité (calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle) et socio-économiques sont indispensables aux diagnostics sur l'état de la ressource et de la filière.

Etat de l'art en Martinique

Que ce soit pour détecter des tendances, juger de l'impact d'une politique, ou évaluer l'état des stocks, les décideurs et les scientifiques ont besoin d'une information actualisée sur la pêcherie. Cela suppose le recueil et le traitement en routine de données, dont la nature et l'ampleur dépendent des objectifs poursuivis en matière d'information et de moyens disponibles. En l'absence de système centralisé de débarquement ou de vente (criée), une information rigoureuse ne peut être recueillie que sur les sites de débarquement, à travers un protocole d'échantillonnage précis. Percevoir la variabilité ou déceler les tendances de la pêcherie nécessite d'avoir recours à un suivi en routine, puisqu'il est impossible de savoir si les résultats d'études ponctuelles sont représentatifs d'une situation moyenne ou au contraire extrême (Gobert et Reynal, 2002). La plupart des données collectées en Martinique font l'objet de sorties sur les points de débarquement ou d'enquêtes téléphoniques.

Il n'y a pas de campagne d'évaluation des stocks récurrente comme celles déployées dans l'hexagone. La géolocalisation de la flotte professionnelle est également quasi-inexistante. Sur les 1 649 navires immatriculés en 2019 dans les Antilles (navires du FPC[5]), seuls 5 étaient géolocalisés : 3 équipés de VMS[6] et 2 d'une balise RECOPESCA[7] (sources : SIH Ifremer, 2019). Il y a très peu d'embarquement sur les navires de pêche professionnelle, hormis pour les besoins de projets spécifiques. Le dispositif OBSMER[8], qui consiste en la collecte de données de captures à bord de navires de pêche commerciaux volontaires, n'est pas déployé en Martinique.

En revanche, de nombreuses actions font intervenir les enquêteurs à terre. Le SIH a développé une méthode de suivi exhaustif de l'ensemble des navires inscrits au fichier national de la flotte de pêche communautaire, consistant à reconstituer annuellement les calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle. Il s'agit ici de disposer, pour chaque navire, d'une information mensuelle sur les périodes d'inactivité et les métiers pratiqués, les zones de pêche exploitées, et de son effort de pêche en nombre de jours de mer. Ces informations sont recueillies en interrogeant directement les professionnels de la pêche.

L'action d'« Observation des marées aux débarquements » (OBSDEB) est mise en place localement, ainsi que dans les autres départements d'outre-mer. Elle vise à estimer par échantillonnage les niveaux d'effort de pêche et de captures des « petits métiers », qui du fait de l'absence/insuffisance de flux déclaratifs, d'une forte inactivité des petites unités et de la très forte dispersion géographique de ces flottilles, sont parfois mal connus.

Le programme « Observation des ventes » (OBSVENTES) est également déployé en Martinique. Il vise à produire des structures en taille des captures des principales espèces commerciales. Ce suivi développe un plan d'échantillonnage des apports (sous les criées et à certains points de débarquement) qui répond précisément aux requis du plan de travail national de collecte de données lié au règlement DCF.

Ponctuellement, des données économiques peuvent aussi être collectées, c'est le cas pour la Guyane et la Guadeloupe en 2020, tandis que le dernier suivi en Martinique date de 2008. L'action « données économiques » du SIH consiste en la production d'indicateurs économiques sur les flottilles et la filière à l'aide de questionnaires individuels adressés aux professionnels.

---

[5] Flotte de pêche communautaire.
[6] Vessel monitoring system.
[7] Réseau de mesure de l'activité de pêche spatialisé et de données environnementales.
[8] Observation à bord des navires de pêche.

Présentation des informations recensées dans ce guide

Les points de débarquement sont définis comme des lieux de débarquement de produits de la mer par un ou plusieurs professionnels de la pêche. Le présent guide a pour objectif la description des principaux sites martiniquais dédiés à ces usages. Le tableau 2 en dresse une liste non exhaustive, actualisée, intégrant ceux qui ne font pas l'objet de suivis réguliers par les enquêteurs du SIH. L'inventaire actuel recense 130 points.

Le projet pilote du SIH-Martinique différenciait les ports primaires exploités par 10 navires ou plus des ports secondaires fréquentés par moins de 10 embarcations (Reynal *et al.*, 2013). Dans la suite du document, ce sont les sites les plus fréquentés par les professionnels de la pêche qui seront décrits, en tenant compte d'une nouvelle catégorisation :

- les principaux : lieux exploités par 10 navires ou plus pour le débarquement des produits de la mer et/ou équipés d'infrastructures et équipements importants financés par des fonds publics.
- les secondaires : lieux exploités par moins de 10 embarcations pour le débarquement des produits de la mer.
- les historiques : sites historiquement identifiés pour le débarquement de produits de la mer mais avec une fréquentation en déclin ou progressivement abandonnés par les pêcheurs pour des lieux plus accessibles et mieux équipés (avec parfois, présence de matériels ou canots usagés).

La première étude d'envergure sur les pêcheries côtières martiniquaises a été réalisée il y a 30 ans. Un système d'enquêtes avait alors été mis en place de janvier 1987 à janvier 1988, couvrant la quasi-totalité des sites de débarquement potentiels. A titre de comparaison, le suivi couvrait alors 131 sites répartis en 25 principaux et 106 secondaires (Gobert, 1990). Lors de l'étude pilote liée à la mise en place du SIH martiniquais, 125 points ont été recensés pour l'échantillonnage biologique des débarquements lors des retours de pêche des professionnels (Reynal *et al.*, 2013).

Tableau 2 : Liste actualisée des points de débarquement en Martinique (sources : SIH Ifremer, 2021)

N°	Unité d'Observation	Code lieu	Point de débarquement	Commune
1	UO 001	MF1	RB-Pointe La Rose (Est)	Le Robert
2	UO 001	MF3	RB-Sable Blanc (Est)	Le Robert
3	UO 001	MF4	RB-Sable Blanc (Ouest)	Le Robert
4	UO 001	MF5	RB-Pointe Hyacinthe (Est)	Le Robert
5	UO 001	MF6	RB-Pointe Hyacinthe (Nord)	Le Robert
6	UO 001	MF8	RB-Pointe Royale	Le Robert
7	UO 001	MF9	RB-Pont Doré	Le Robert
8	UO 001	MFA	RB-Four à Chaux	Le Robert
9	UO 001	MFB	RB-Pontaléry	Le Robert
10	UO 001	MFC	RB-Le Robert (Bourg)	Le Robert
11	UO 001	MFD	RB-Pointe Lynch	Le Robert

12	UO 001	MFE	RB-Pointe Fort	Le Robert
13	UO 001	MFF	RB-Pointe l'Écurie (Est)	Le Robert
14	UO 001	MFH	RB-Pointe Rouge (Sud)	Le Robert
15	UO 001	MFI	RB-Pointe Rouge (Nord)	Le Robert
16	UO 001	MFJ	RB-Baie de Cayol	Le Robert
17	UO002	MFK	RB-Petit Galion-Pointe Jean Claude	Le Robert
18	UO002	NF1	TR-Galion (Quartier du Bac)	La Trinité
19	UO002	NF2	TR-Anse Dijon	La Trinité
20	UO002	NF3	TR-Anse Belune	La Trinité
21	UO002	NF4	TR-Spoutourne	La Trinité
22	UO002	NF5	TR-Tartane	La Trinité
23	UO003	NF6	TR-Ecole maritime (Autre Bord)	La Trinité
24	UO003	NF7	TR-Les Raisiniers	La Trinité
25	UO003	NF8	TR-Petit Brésil	La Trinité
26	UO003	NF9	TR-La Crique	La Trinité
27	UO003	NFA	TR-Anse Cosmy	La Trinité
28	UO004	OF1	SM-Luciole	Sainte-Marie
29	UO004	OF2	SM-Derrière Morne	Sainte-Marie
30	UO004	OF3	SM-Anse Dufour	Sainte-Marie
31	UO004	OF4	SM-Sainte Marie (Bourg)	Sainte-Marie
32	UO004	PF1	MG-Le Marigot	Le Marigot
33	UO005	RF1	GR-Grand Rivière	Grand'Rivière
34	UO006	SF1	PR-Anse Céron	Le Prêcheur
35	UO006	SF2	PR-Anse Belleville	Le Prêcheur
36	UO006	SF3	PR-Les Abymes	Le Prêcheur
37	UO006	SF4	PR-Le Prêcheur (Bourg)	Le Prêcheur
38	UO006	SF5	PR-Pointe Lamare	Le Prêcheur
39	UO006	SF6	PR-Cimetière	Le Prêcheur
40	UO006	SF7	PR-Charmeuse	Le Prêcheur
41	UO006	TF1	SP-Sainte Philomène	Saint-Pierre
42	UO007	TF2	SP-Fond Corre	Saint-Pierre
43	UO007	TF3	SP-La Galère	Saint-Pierre
44	UO007	TF4	SP-Saint Pierre (Bourg)	Saint-Pierre
45	UO007	TF5	SP-Station service	Saint-Pierre
46	UO008	UF1	CB-Le Carbet (Sud)	Le Carbet
47	UO008	UF2	CB-Le Carbet (Nord)	Le Carbet
48	UO008	VF1	BF-Fond Capot	Bellefontaine
49	UO008	VF2	BF-Bellefontaine (Bourg)	Bellefontaine
50	UO009	WF1	CP-Case Pilote (Bourg)	Case-Pilote
51	UO009	WF2	CP-Fond Bourlet	Case-Pilote
52	UO009	XF1	SH-Fond Bernier	Schoelcher
53	UO009	XF2	SH-Fond Lahaye	Schoelcher

54	UO009	XF3	SH-Anse Madame	Schoelcher
55	UO009	XF4	SH-Schoelcher (Bourg)	Schoelcher
56	UO010	AF1	FF-Pointe des Nègres	Fort-de-France
57	UO010	AF2	FF-Texaco	Fort-de-France
58	UO010	AF3	FF-Bas Lycée	Fort-de-France
59	UO010	AF5	FF-Canal Alaric	Fort-de-France
60	UO010	AF6	FF-Volga Plage	Fort-de-France
61	UO010	AF7	FF-Coco l'Echelle	Fort-de-France
62	UO010	AF8	FF-Etang Mancini	Fort-de-France
63	UO010	AF9	FF-Pointe des Grives	Fort-de-France
64	UO010	AFA	FF-Canal Levassor	Fort-de-France
65	UO010	BF1	LM-Californie	Le Lamentin
66	UO010	BF2	LM-Lamentin (Bourg)	Le Lamentin
67	UO010	BF3	LM-Morne Cabri	Le Lamentin
68	UO010	BF4	LM-Calebassier	Le Lamentin
69	UO010	BF5	LM-Port Cohé	Le Lamentin
70	UO010	CF1	DC-Canal Ducos	Ducos
71	UO011	DF1	TI-Magasin Zéline	Trois-Îlets
72	UO011	DF2	TI-Bord de Mer	Trois-Îlets
73	UO011	DF3	TI-Pointe Galy	Trois-Îlets
74	UO011	DF4	TI-Anse Mitan	Trois-Îlets
75	UO011	DF7	TI-Trou Etienne	Trois-Îlets
76	UO011	DF5	TI-Anse Marette	Trois-Îlets
77	UO011	DF6	TI-Anse à l'Ane	Trois-Îlets
78	UO011	EF1	AA-Anse Noire	Anses-d'Arlet
79	UO011	EF2	AA-Anse Dufour	Anses-d'Arlet
80	UO011	EF3	AA-Grande Anse	Anses-d'Arlet
81	UO011	EF4	AA-Anses-d'Arlet (Bourg)	Anses-d'Arlet
82	UO012	EF5	AA-Petite Anse	Anses-d'Arlet
83	UO012	EF6	AA-Petite Anse (Degras)	Anses-d'Arlet
84	UO013	FF1	DI-Anse Cafard	Le Diamant
85	UO013	FF2	DI-Diamant (Bourg)	Le Diamant
86	UO013	FF3	DI-La Cherry	Le Diamant
87	UO013	FF4	DI-Marigot (Plage O'Mullanne)	Le Diamant
88	UO013	FF5	DI-Taupinière	Le Diamant
89	UO013	FF6	DI-Pointe Giraud	Le Diamant
90	UO014	GF1	SL-Trois-Rivières	Sainte-Luce
91	UO015	GF2	SL-Corps de Garde	Sainte-Luce
92	UO015	GF3	SL-Sainte Luce (Bourg)	Sainte-Luce
93	UO015	HF1	RP-Rivière-Pilote (Bourg)	Rivière-pilote
94	UO015	HF2	RP-Poirier	Rivière-pilote
95	UO015	HF3	RP-Anse Figuier	Rivière-pilote

96	UO016	IF1	MR-La Duprey	Le Marin
97	UO016	IF2	MR-Le Marin (Bourg)	Le Marin
98	UO016	JF1	SA-Sainte-Anne (Bourg)	Sainte-Anne
99	UO016	JF2	SA-Anse Tonnoir	Sainte-Anne
100	UO016	JF3	SA-Les Salines	Sainte-Anne
101	UO016	JF4	SA-Cap Chevalier	Sainte-Anne
102	UO016	JF5	SA-Anse aux Bois	Sainte-Anne
103	UO017	IF4	MR-Cul-de-Sac Ferré (Cap Marin)	Le Marin
104	UO017	IF5	MR- Cap Macré	Le Marin
105	UO017	KF1	VC-Paquemar	Le Vauclin
106	UO017	KFC	VC-Macabou	Le Vauclin
107	UO018	KF2	VC-Massy Massy	Le Vauclin
108	UO018	KF3	VC-Pointe Faula	Le Vauclin
109	UO018	KF4	VC-Port du Vauclin	Le Vauclin
110	UO018	KF6	VC-Château Paille	Le Vauclin
111	UO018	KF7	VC-Pointe Faraudière / Anse Maroquet	Le Vauclin
112	UO019	KF8	VC-Baie des Mulets (Sud)	Le Vauclin
113	UO019	KF9	VC-Baie des Mulets (Nord)	Le Vauclin
114	UO019	KFA	VC-Pointe des Sables	Le Vauclin
115	UO019	LF1	FR-Cap Est	Le François
116	UO020	LF3	FR-Le Simon	Le François
117	UO020	LF4	FR-Dostaly	Le Vauclin
118	UO020	LF5	FR-Frégate Sud (Frégate)	Le Vauclin
119	UO020	LF6	FR-Frégate Nord (Monerot)	Le Vauclin
120	UO021	LF8	FR-Presqu'île	Le François
121	UO021	LF9	FR-Club Nautique	Le François
122	UO021	LFA	FR-Le François (Bourg) - La jetée	Le François
123	UO021	LFB	FR-Pointe Degras (Sud)	Le François
124	UO021	LFC	FR-Pointe Degras (Nord)	Le François
125	UO021	LFD	FR-Baie Thalémon	Le François
126	UO021	LFE	FR-Pointe Thalémon (Sud)	Le François
127	UO021	LFG	FR-Grande Case	Le François
128	UO021	LFH	FR-Mansarde Rancée 2	Le François
129	UO021	LFI	FR-Mansarde Rancée 3	Le François
130	UO021	LFJ	RB-Pointe La Rose (Ouest)	Le Robert

L'illustration suivante (figure 1) représente la localisation des points de débarquement en Martinique regroupés par unités d'observations (UO).

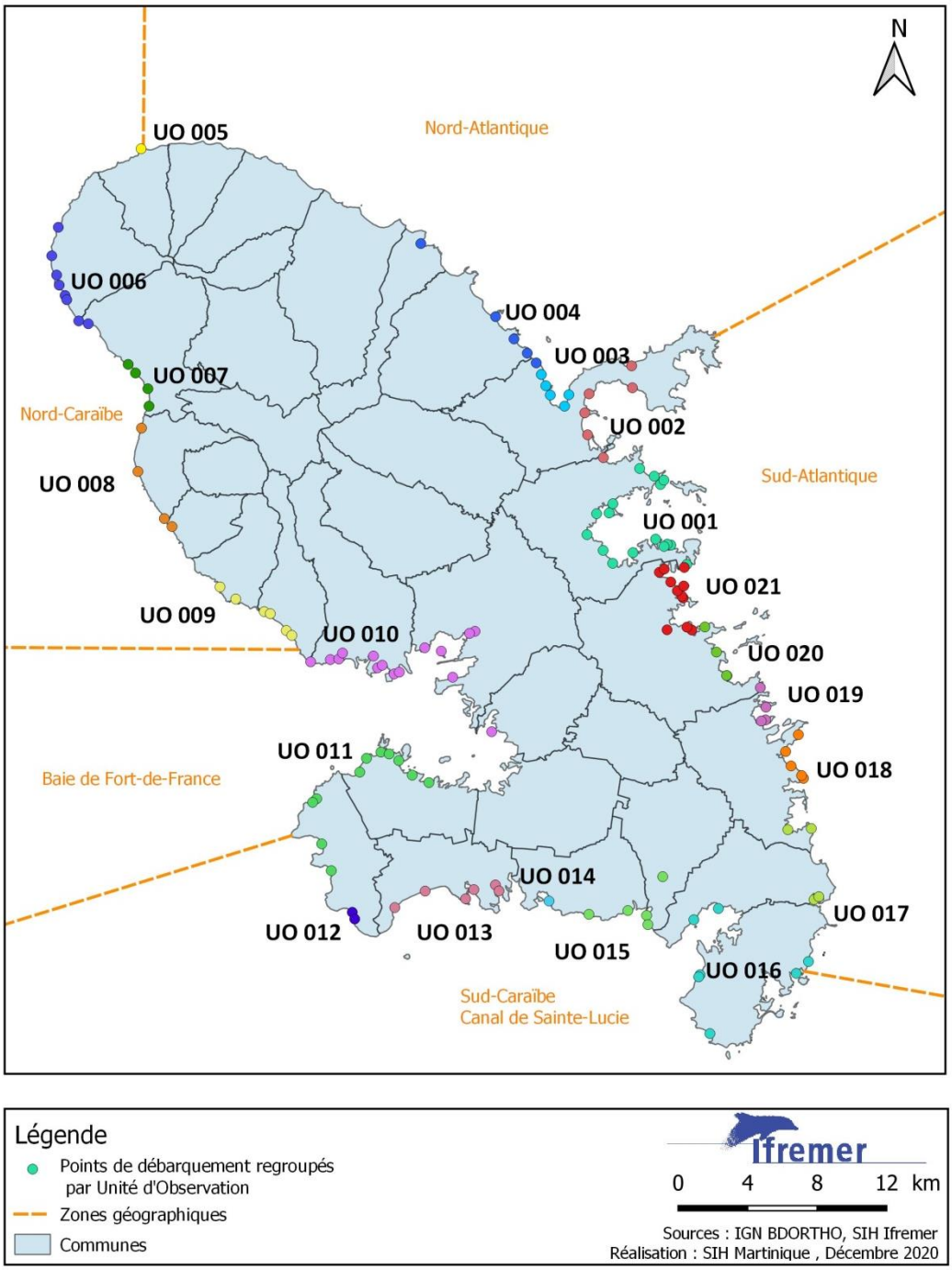

Figure 1 : Points de débarquement des pêcheurs professionnels martiniquais (sources : SIH, 2021)

Le rapport s'attache ensuite à décrire chacun des points suivis par les observateurs dans l'ordre des UO rencontrées, seuls les sites de débarquement principaux et secondaires ont été détaillés. Il a toutefois été estimé intéressant de préciser les points ayant fait l'objet de suivis par le passé pour rappeler l'évolution de leur utilisation (figure 2).

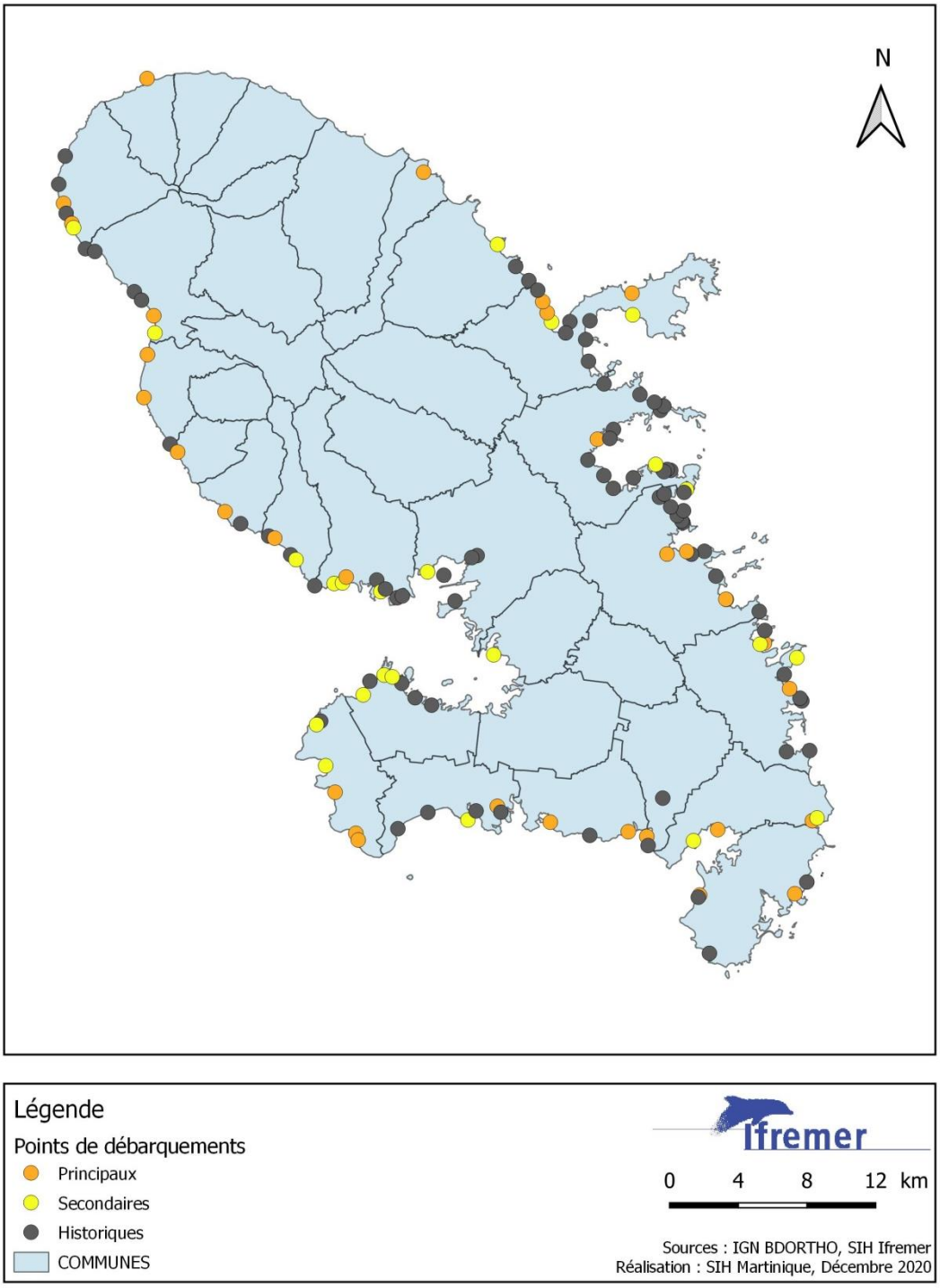

Figure 2 : Points de débarquement des pêcheurs professionnels selon leur classification (sources : SIH, 2021)

Lors de la rédaction de ce guide, chaque UO a fait l'objet d'une vérification par les observateurs du SIH. Des sorties sur le terrain ont été programmées dans le but de vérifier la position GPS de chaque point de débarquement ainsi que leurs caractéristiques, telles que les équipements nécessaires à la pratique de la pêche professionnelle (figure 3).

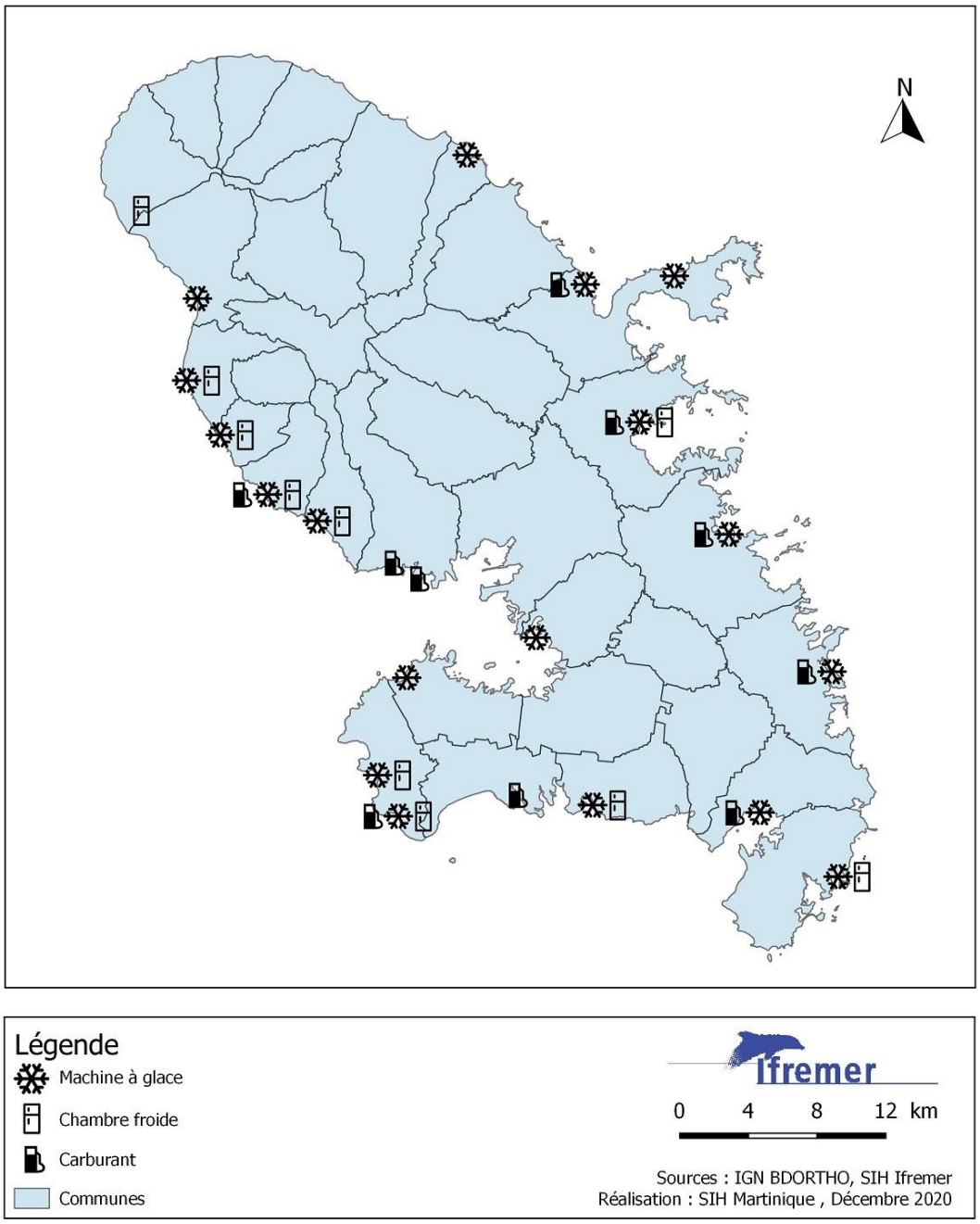

Figure 3 : Equipements nécessaires à la pratique de la pêche professionnelle en Martinique (sources : SIH, 2021)

Des plans et illustrations ont été insérés et devraient faciliter l'accès aux sites décrits. L'ensemble des noms scientifiques des espèces pêchées présentes dans ce guide sont disponibles en annexe 2.

Les données présentées dans les tableaux descriptifs de chaque point de débarquement sont issues des enquêtes menées par l'équipe SIH quotidiennement. Elles ne sont donc pas exhaustives, cependant elles permettent une représentation générale de l'activité de chaque point.

1 UO 001 : Le Robert

1.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 001 est située dans le secteur nord-Atlantique de l'île.

Elle comprend seize points de débarquement, dont trois sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 4). Les treize autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Le littoral de la commune du Robert est très découpé et comporte de multiples pointes et quelques îlets. Le bourg est placé en fond de baie. La façade Atlantique de l'île est très exposée, en première ligne en cas d'intempéries, elle est d'ailleurs appelée « côte au vent ». Cette exposition aux facteurs climatiques peut impacter l'activité de pêche professionnelle. Cependant, la configuration du littoral pour certaines communes comme celle du Robert permet de nombreux abris pour les navires. De plus, le récif corallien étant bien plus large que sur la côte Caraïbe, la baie du Robert bénéficie d'eaux plus calmes.

La commune est très touchée par le phénomène d'échouage des sargasses en saison (premier semestre de l'année). Ces arrivées massives d'algues provoquent d'importants problèmes environnementaux et sanitaires pour les populations locales. Certaines zones sont fermées à la pêche pour cause de pollution au chlordécone. La pêche au casier et au filet ont donc été fortement réduites dans ce secteur.

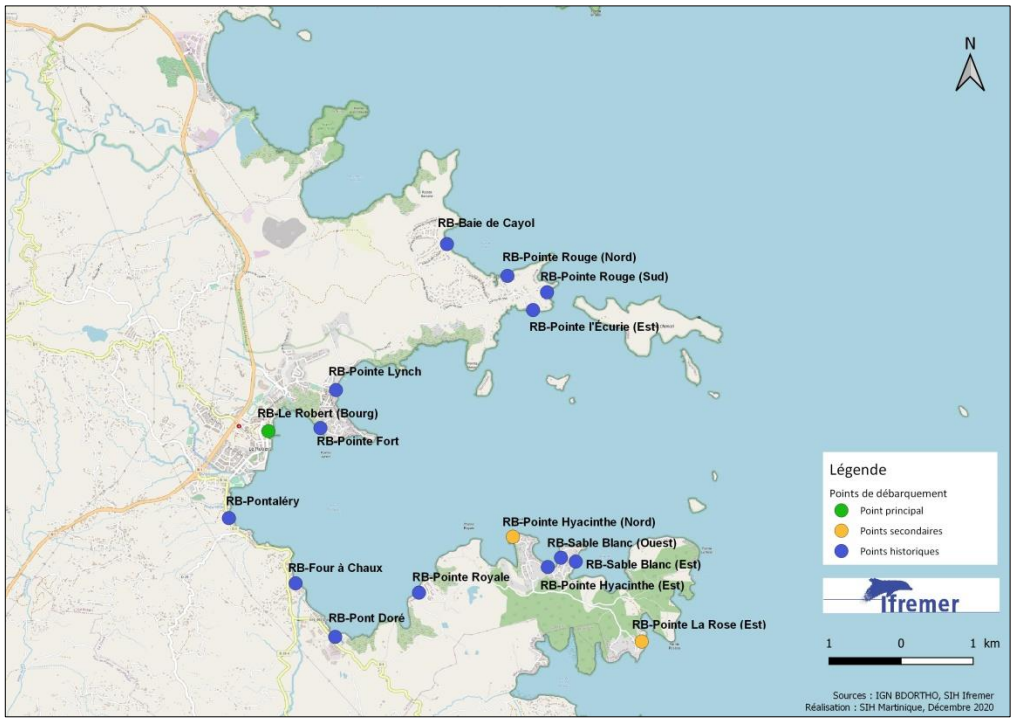

Figure 4 : Points de débarquement de l'UO 001 (sources : Ifremer)

1.2 Points de débarquement

1.2.1 Le Bourg du Robert

Le Bourg du Robert est le point de débarquement principal de l'UO 001. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 3.

Tableau 3 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg du Robert

Nom local du point	Le Bourg du Robert
Unité d'observation	001
Commune	Le Robert
Coordonnées GPS	14.6798°N / -60.9379°W
Code Ifremer	MFC
Accès	En partant de la station Ifremer, prendre la route de Pointe Fort. Au rond-point emprunter la route communale des Ilets et continuer tout droit jusqu'à arriver à la rue de la Yole. Le marché se trouve sur le front de mer.
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur le front de mer, à gauche du stand de vente de produits maraîchers. En cas d'impossibilité, il y a d'autres places de stationnement sur la droite du marché.
Illustration	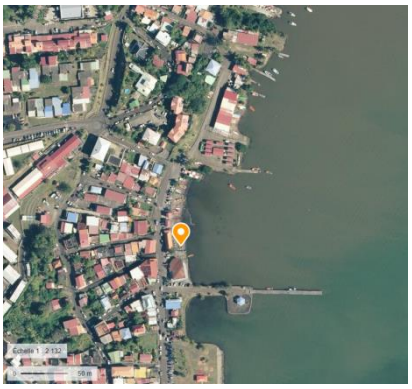
Horaires privilégiés pour les observations	7 h 30-12 h
Observations et échantillonnages	Il faut veiller à ne pas confondre les pêcheurs vendant leurs poissons et les mareyeurs. Dans le cas des mareyeurs, il n'est pas possible d'obtenir les informations nécessaires aux enquêtes ni de collecter les paramètres biologiques. En plus des observations effectuées sur les tables de vente, il est possible d'aller mesurer le poisson dans la chambre froide.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également très pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière, 3. Banc de l'Amérique. Nombre de marins : 2018 = 23 ; 2019 = 29. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 15 ; 2019 = 18.
Equipements	Ce point de débarquement présente un marché aux poissons, il possède des tables de vente et de découpe du poisson. Une machine à glace, une chambre

	froide ainsi qu'une pompe à essence sont à disposition des professionnels. Sur la gauche du marché, un ponton de débarquement est présent, ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale. Par ailleurs, un magasin de matériel de pêche se trouve sur ce point de débarquement.
Vente du poisson	La vente se déroule sur le marché, le matin. Les mercredis, vendredis et samedis sont les jours de plus forte affluence.
Commentaires	Ce point de débarquement est l'endroit le plus propice pour observer des captures au Robert. Il est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

1.2.2 Pointe La Rose (Est)

Pointe La Rose (Est) est un point de débarquement secondaire de l'UO 001. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 4.

Tableau 4 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Pointe La Rose (Est)

Nom local du point	Pointe La Rose (Est)
Unité d'observation	001
Commune	Le Robert
Coordonnées GPS	14.6527°N / -60.8898°W
Code Ifremer	MF1
Accès	En partant du Robert, prendre la D1 en direction du François. Au rond-point à la sortie du Robert, poursuivre sur la voie communale dite Pointe La Rose. Continuer sur cette route puis sur le chemin Pointe la Rose. Enfin, prendre la première à gauche dans la descente, puis à droite dans une descente encore plus abrupte. La route mène sur le bord de mer.
Où se garer ?	Se garer près des habitations sans gêner les accès aux propriétés.
Illustration	
Horaires privilégiés pour les observations	10 h-13 h
Observations et échantillonnages	Il est possible d'y trouver des langoustes, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au casier à poissons.

	Zones de pêche fréquentées : Façade Atlantique côtière. Nombre de marins : 2018 = 4 ; 2019 = 5. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 3 ; 2019 = 4.
Equipements	Ce point de débarquement présente un ponton de débarquement construit par les professionnels.
Vente du poisson	La vente se fait directement aux particuliers, sur commande.
Commentaires	Le point de débarquement se situe au niveau des habitations des professionnels, il est nécessaire de prendre en compte ce paramètre pour effectuer les échantillonnages (veiller à ne pas déranger).

1.2.3 Pointe Hyacinthe (Nord)

Pointe Hyacinthe (Nord) est un point de débarquement secondaire de l'UO 001. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 5.

Tableau 5 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Pointe Hyacinthe (Nord)

Nom local du point	Pointe Hyacinthe (Nord)	
Unité d'observation	001	
Commune	Le Robert	
Coordonnées GPS	14.6662°N / -60.9064°W	
Code Ifremer	MF6	
Accès	En partant du Robert, prendre la D1 en direction du François. Au rond-point à la sortie de la commune, poursuivre sur la voie dite Pointe La Rose. Puis tourner à gauche sur le chemin de la Pointe Hyacinthe et continuer jusqu'à arriver au bord de mer.	
Où se garer ?	Se garer près des habitations sans gêner les accès aux propriétés.	
Illustration		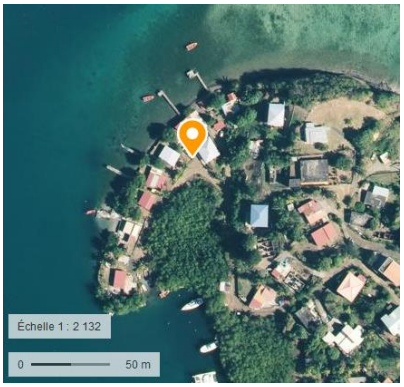
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 9-11 h Pêche au large : 16-19 h	
Observations et échantillonnages	Il est possible d'y trouver des langoustes ou du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également très	

	pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière. Les données concernant le nombre de marins et le nombre de navires actifs sur ce point sont indisponibles.
Equipements	Ce point de débarquement présente un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche construits par les professionnels.
Vente du poisson	La vente se fait directement aux particuliers, sur commande.
Commentaires	Le point de débarquement se situe au niveau des habitations des pêcheurs, il est nécessaire de prendre en compte ce paramètre pour effectuer les échantillonnages (veiller à ne pas déranger).

1.2.4 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 6). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 6 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 001

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS	Commentaire
RB-Sable Blanc (Est)	MF3	14.6630°N / -60.8983°W	
RB-Sable Blanc (Ouest)	MF4	14.6635°N / -60.9002°W	
RB-Pointe Hyacinthe (Est)	MF5	14.6623°N / -60.9019°W	
Pointe Royale	MF8	14.6590°N / -60.9185°W	Les professionnels sont rarement présents. Ils possèdent un petit ponton sur lequel leurs navires sont amarrés.
RB-Pont Doré	MF9	14.6533°N / -60.9293°W	
RB-Four à Chaux	MFA	14.6602°N / -60.9344°W	
RB-Pontaléry	MFB	14.6604°N / -60.9426°W	
RB-Pointe Lynch	MFD	14.6851°N / -60.9292°W	Un petit ponton et un carbet faisant office d'abri sont présents.
RB-Pointe Fort	MFE	14.6802°N / -60.9312°W	Les navires sont au pied de la station Ifremer et le long de la route d'accès.
RB-Pointe l'Écurie (Est)	MFF	14.6954°N / -60.9038°W	
RB-Pointe Rouge (Sud)	MFH	14.6977°N / -60.9020°W	
RB-Pointe Rouge (Nord)	MFI	14.6998°N / -60.9071°W	
RB-Baie de Cayol	MFJ	14.7039°N / -60.9149°W	Des cabanes de pêche et un ponton sont disponibles.

2 UO 002 : Tartane

2.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 002 est située dans le secteur nord-Atlantique de l'île.

Elle comprend six points de débarquement dont deux sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 5). Les quatre autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

La façade Atlantique de l'île étant exposée au vent et à la houle, l'activité de pêche professionnelle peut en être impactée. Ces conditions sont particulièrement prononcées pour l'UO 002 du fait de sa localisation sur la presqu'île de la Caravelle. Cependant, les nombreuses baies ainsi que le récif corallien qui composent le littoral engendrent des eaux plus calmes près de la côte.

Figure 5 : Points de débarquement de l'UO 002 (sources : Ifremer)

2.2 Points de débarquement

2.2.1 Tartane

Tartane est le point de débarquement principal de l'UO 002. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 7.

Tableau 7 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Tartane

Nom local du point	Tartane
Unité d'observation	002
Commune	La Trinité
Coordonnées GPS	14.7587°N / -60.9192°W
Code Ifremer	NF5
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 en direction de La Trinité, puis tourner sur la route de la Caravelle en direction de Tartane. Une fois arrivé au bourg, longer le front de mer jusqu'à apercevoir les tables de vente des pêcheurs qui sont situées face à l'école maternelle du village.
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur le bas-côté gauche de la route près des cabanes (en face de l'école).
Illustration	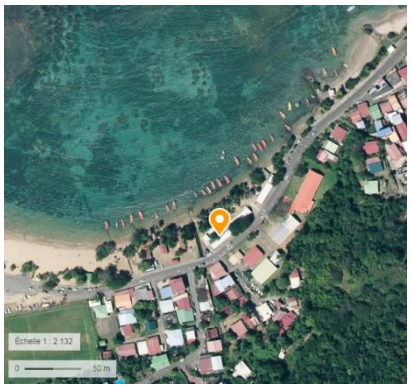
Horaires privilégiés pour les observations	10-12 h
Observations et échantillonnages	Il est possible de trouver du poisson pélagique sur les étals, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au casier à poissons et à langoustes. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également très pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique côtière, 2. Banc de l'Amérique, 3. Façade Atlantique au large. Nombre de marins : 2018 = 39 ; 2019 = 54. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 22 ; 2019 = 26.
Equipements	Ce point de débarquement présente un marché aux poissons avec des tables de vente et de découpe du poisson. Une machine à glace est également à disposition des professionnels. Aux alentours du marché, un ponton de débarquement est disponible, ainsi que des abris de pêche.

	Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule sur des tables de découpe du poisson au bord de la route.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

2.2.2 Spoutourne

Spoutourne est un point de débarquement secondaire de l'UO 002. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 8.

Tableau 8 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Spoutourne

Nom local du point	Spoutourne
Unité d'observation	002
Commune	La Trinité
Coordonnées GPS	14.7470°N / -60.9188°W
Code Ifremer	NF4
Accès	En partant du Robert, emprunter la N1 en direction de La Trinité, puis tourner sur la route de la Caravelle en direction de Tartane. Au rond-point surplombant le bourg, prendre la direction de Spoutourne. Au niveau de la base Nautique, prendre à gauche pour continuer sur le chemin de Spoutourne, puis à droite sur le chemin en terre. Le point de débarquement se trouve dans la mangrove.
Où se garer ?	Au bout du chemin en terre, il y a de la place sur la gauche pour se garer.
Illustration	
Horaires privilégiés pour les observations	10-12 h
Observations et échantillonnages	Les observations sont rares.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au casier à poissons et à langoustes. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique côtière, 2. Banc de l'Amérique, 3. Façade Atlantique au large. Nombre de marins : 2018 = 4 ; 2019 = 6. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 3 ; 2019 = 4.

Equipements	Ce point de débarquement présente des tables de ventes et de découpe du poisson ainsi que des abris de pêche construits par les professionnels.
Vente du poisson	La vente se déroule sur des tables de découpe du poisson près des cabanes de pêche. Une partie des produits peut également être vendue au bourg de Tartane.
Commentaires	Ce site est peu fréquenté.

2.2.3 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 9). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 9 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 002

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
RB-Petit Galion-Pointe Jean-Claude	MFK	14.7097°N / -60.9343°W
TR-Galion (Quartier du bac)	NF1	14.7219°N / -60.9427°W
TR-Anse Dijon	NF2	14.7336°N / -60.9442°W
TR-Anse Belune	NF3	14.7438°N / -60.9419°W

3 UO 003 : Cosmy

3.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 003 est située dans le secteur nord-Atlantique de l'île.

Elle comprend cinq points de débarquement, dont trois sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 6). Les deux autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par des pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Située sur la façade Atlantique de l'île, cette UO est relativement exposée aux facteurs climatiques, l'activité de pêche professionnelle peut en être impactée. En cas de dépression, de houle ou de courant en provenance du sud ou sud-est, cette UO reste relativement protégée par la presqu'île de la Caravelle. Cet effet de « protection » est notamment observé pour le phénomène des arrivées de sargasses.

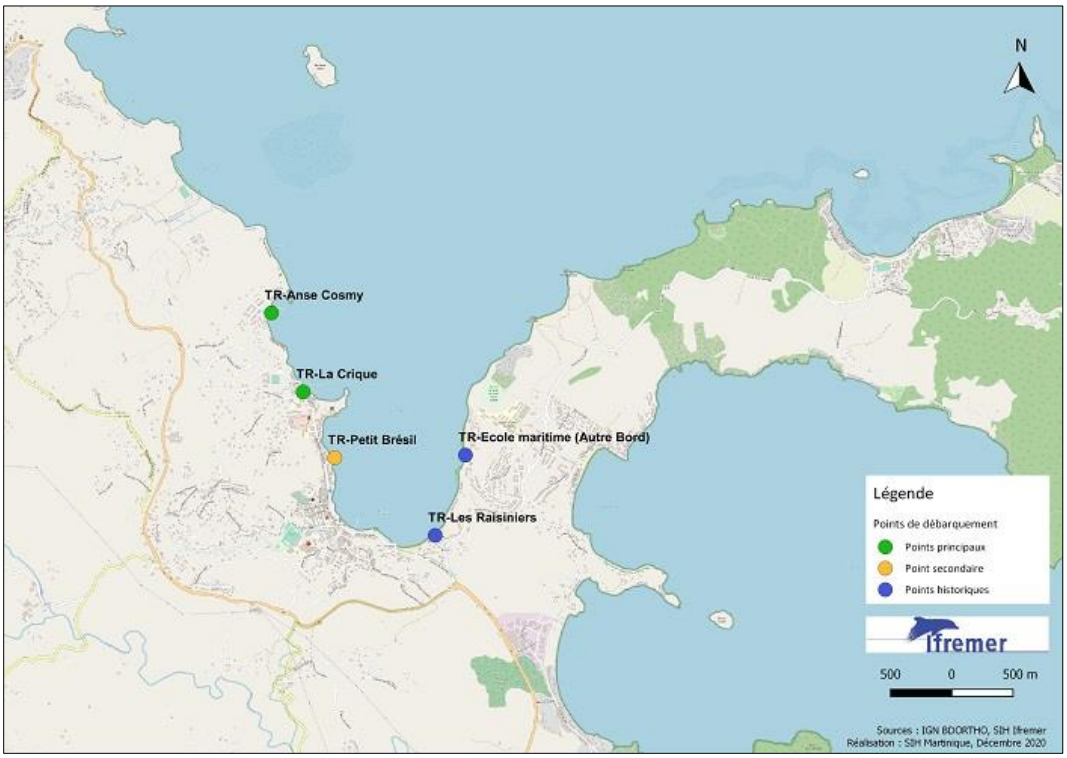

Figure 6 : Points de débarquement de l'UO 003 (sources : Ifremer)

3.2 Points de débarquement

3.2.1 La Crique

La Crique, dénommée aussi « Marché aux poissons », est un point de débarquement principal de l'UO 003. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 10.

Tableau 10 : Tableau présentant les caractéristiques principales de La Crique

Nom local du point	La Crique
Unité d'observation	003
Commune	La Trinité
Coordonnées GPS	14.7481°N / -60.9650°W
Code Ifremer	NF9
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 en direction de La Trinité. Traverser le bourg de la commune en longeant le littoral jusqu' à la rue de La Crique où se trouve le marché aux poissons.
Où se garer ?	S'il n'y a pas de place devant le marché aux poissons, il y a juste en face une ruelle perpendiculaire à la route principale permettant de se garer sur un petit « parking » souvent plein lors des heures de marché. Il est possible de continuer dans cette ruelle pour trouver une place plus loin.
Illustration	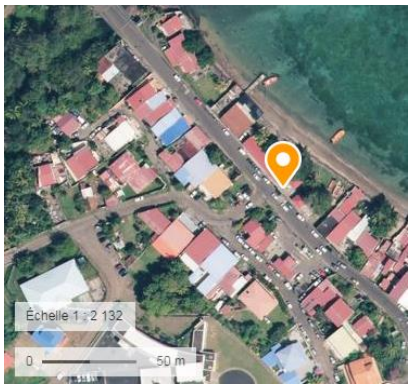
Horaires privilégiés pour les observations	8-13 h
Observations et échantillonnages	Il faut veiller à ne pas confondre les pêcheurs vendant leurs poissons et les mareyeurs. Dans le cas des mareyeurs, il n'est pas possible d'obtenir les informations nécessaires aux enquêtes ni de collecter les paramètres biologiques.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche au casier à poissons est également très pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière, 3. Canal de la Dominique. Nombre de marins : 2018 = 32 ; 2019 = 33. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 19 ; 2019 = 20.
Equipements	Ce point de débarquement présente un marché aux poissons. Il possède des tables de vente et de découpe du poisson. Un ponton de débarquement se trouve à proximité.

	Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule sur le marché, c'est un site très fréquenté. Les mercredis et samedis sont les jours de plus forte affluence.
Commentaires	Ce point de débarquement est essentiellement dédié à la vente. Le plus souvent, les navires débarquent directement au port de Cosmy ou sur la plage devant chez eux. Il peut être compliqué d'effectuer le travail d'observation lors des jours de forte affluence au vu de la fréquentation de ce site.

3.2.2 Anse Cosmy

Anse Cosmy dénommée aussi « le port » est également un point de débarquement principal de l'UO 003. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 11.

Tableau 11 : Tableau présentant les caractéristiques principales d'Anse Cosmy

Nom local du point	Anse Cosmy	
Unité d'observation	003	
Commune	La Trinité	
Coordonnées GPS	14.7541°N / -60.9674°W	
Code Ifremer	NFA	
Accès	Prendre la N1 vers le nord en direction de La Trinité. Traverser le bourg de La Trinité sur la route principale, dépasser le marché aux poissons, continuer sur quelques centaines de mètres puis prendre à droite sur le chemin de Cosmy et continuer jusqu'à arriver au port.	
Où se garer ?	Sur le parking du port.	
Illustration		
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière: 9-12 h Pêche au large : 12-19 h	
Observations et échantillonnages	Il est fréquent d'y trouver du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués régulièrement.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière, au casier à poissons ou au filet à poissons et langoustes sont également très pratiquées localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière, 3. Canal de la Dominique.	

	Nombre de marins : 2018 = 21 ; 2019 = 12. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 12 ; 2019 = 8.
Equipements	Ce point de débarquement présente une machine à glace, ainsi qu'une pompe à essence. Un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche sont également disponibles. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale. Par ailleurs, un magasin de matériel de pêche se trouve sur ce point de débarquement.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule au marché aux poissons (La Crique).
Commentaires	Ce point est l'un des 8 ports de pêche de l'île.

3.2.3 Petit Brésil

Petit Brésil, parfois dénommé aussi « Quai Roche », est un point de débarquement secondaire de l'UO 003. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 12.

Tableau 12 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Petit Brésil

Nom local du point	Petit Brésil
Unité d'observation	003
Commune	La Trinité
Coordonnées GPS	14.7431°N / -60.9626°W
Code Ifremer	NF8
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 en direction de La Trinité. Une fois arrivé dans le centre-ville, dépasser la gare routière et la préfecture jusqu'à atteindre un parking (sur la droite). Le point de débarquement se situe au bout du parking.
Où se garer ?	Sur le parking en face du point de débarquement.
Illustration	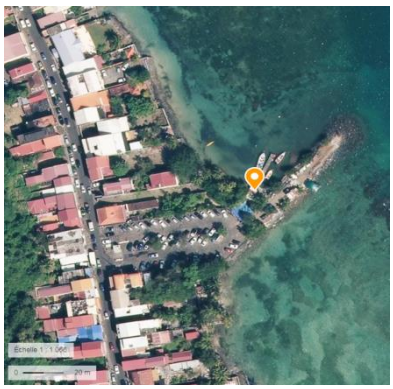
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h
Observations et échantillonnages	Il y a peu de vente sur ce lieu.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche au casier à poissons ou à langoustes est également

	pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique côtière, 2. Façade Atlantique au large, 3. Canal de la Dominique. Les données concernant le nombre de marins et le nombre de navires actifs sur ce point sont indisponibles.
Equipements	Ce point de débarquement présente un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche construits par les professionnels.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule au marché aux poissons (La Crique).

3.2.4 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 13). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 13 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 003

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS	Commentaire
TR-Ecole maritime (Autre Bord)	NF6	14.7433°N / -60.9527°W	Les débarquements se font surtout à La Crique ou à Tartane.
TR-Les Raisiniers	NF7	14.7372°N / -60.9550°W	Les débarquements se font surtout à La Crique ou à Tartane.

4 UO 004 : Sainte-Marie / Le Marigot

4.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 004 est située dans le secteur nord-Atlantique de l'île.

Elle comprend cinq points de débarquement, dont deux sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 7). Les trois autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par des pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Cette UO étant située sur la façade Atlantique de l'île, elle est très exposée aux facteurs climatiques pouvant impacter l'activité de pêche professionnelle. Ces communes sont également très impactées lors des phénomènes d'arrivées massives de sargasses. L'accumulation des nappes d'algues dans ces secteurs entraîne des difficultés de navigation pour les pêcheurs locaux (impossibilité de traverser les nappes en bateaux) et la dégradation du matériel de pêche (oxydation due aux émanations de gaz résultant de la dégradation des sargasses).

De plus, toute la zone côtière jusqu'à l'isobathe des 20 m est fermée à la pêche depuis 2012 en raison de la pollution au chlordécone. Les professionnels sont donc amenés à pratiquer leurs activités plus au large.

Figure 7 : Points de débarquement de l'UO 004 (sources : Ifremer)

4.2 Points de débarquement

4.2.1 Le Marigot

Le Marigot est le point de débarquement principal de l'UO 004. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 14.

Tableau 14 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Marigot

Nom local du point	Le Marigot
Unité d'observation	004
Commune	Le Marigot
Coordonnées GPS	14.8240°N / -61.0317°W
Code Ifremer	PF1
Accès	Depuis Le Robert, prendre la N1 vers le nord jusqu'à la commune du Marigot. Traverser la commune, le port se trouve sur la droite de la route.
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur le parking du port.
Illustration	
Horaires privilégiés pour les observations	12-17 h
Observations et échantillonnages	Les débarquements s'effectuent directement sur le port.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP et à miquelon. La pêche en apnée à langoustes est également courante. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Canal de la Dominique. Nombre de marins : 2018 = 16 ; 2019 = 4. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 5 ; 2019 = 4.
Equipements	Ce point de débarquement présente un marché aux poissons. Il possède des tables de vente et de découpe du poisson. Une machine à glace est également à disposition des professionnels. Un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche se trouvent à proximité. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule au niveau des étals qui surplombent le port.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

4.2.2 Le Bourg de Sainte-Marie

Le Bourg de Sainte-Marie est un point de débarquement secondaire de l'UO 004. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 15.

Tableau 15 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Sainte-Marie

Nom local du point	Le Bourg de Sainte-Marie
Unité d'observation	004
Commune	Sainte-Marie
Coordonnées GPS	14.7850°N / -60.9918°W
Code Ifremer	OF4
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le nord jusqu'à Sainte-Marie. Juste avant d'entrer dans la commune, s'engager à droite sur le boulevard Céleste. Continuer tout droit en longeant le littoral sur la rue Ernest Deproge. Au bout de la rue, tourner à droite boulevard Désir Jox.
Où se garer ?	Il est possible de se garer à droite du boulevard au niveau des cabanes de pêcheurs en face du tombolo.
Illustration	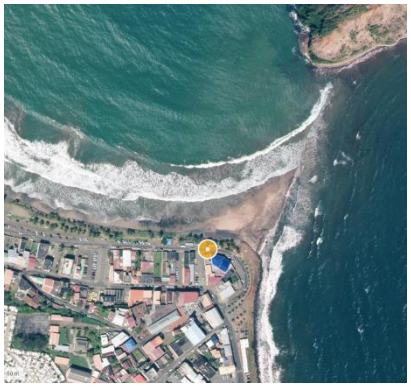
Horaires privilégiés pour les observations	12-17 h
Observations et échantillonnages	Les débarquements s'effectuent sur la plage.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière, au casier et au filet à poissons sont également pratiquées localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière, 3. Banc de l'Amérique, 4. Canal de la Dominique. Nombre de marins : 2018 = 3 ; 2019 = 3. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 3 ; 2019 = 3.
Equipements	Ce point de débarquement présente un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche construits par les professionnels. Une chambre froide est en cours de construction.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule majoritairement au marché aux poissons.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la

	pêche d'intérêt territorial). La présence du tombolo en face des abris de jardin en fait un lieu très fréquenté par les touristes.

4.2.3 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 16). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 16 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 004

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
SM-Luciole	OF1	14.7655°N / -60.9749°W
SM-Derrière Morne	OF2	14.7603°N / -60.9701°W
SM-Anse Dufour	OF3	14.7731°N / -60.9820°W

5 UO 005 : Grand'Rivière

5.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 005 est située dans le secteur nord-Atlantique.

Elle comprend un seul point de débarquement fréquenté par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (Figure 8).

Ce point de débarquement est un port qui se trouve dans une vallée enclavée dans les montagnes du nord de la Martinique, accessible par une route sinueuse traversant la forêt humide. Le site est régulièrement ensablé, gênant la navigation des pêcheurs pour y rentrer ou en sortir.

Figure 8 : Points de débarquement de l'UO 005 (sources : Ifremer)

5.2 Point de débarquement : Grand'Rivière

Grand'Rivière est le point de débarquement principal de l'UO 004. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 17.

Tableau 17 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Grand'Rivière

Nom local du point	Grand'Rivière
Unité d'observation	005
Commune	Grand' Rivière
Coordonnées GPS	14.8746°N / -61.1810°W
Code Ifremer	RF1
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le nord jusqu'à la commune de Grand'Rivière. Le port se situe au bout de la route principale, une piste longe ce dernier et débouche sur son parking.
Où se garer ?	Le plus simple est de se garer sur le parking du port, en face du snack.
Illustration	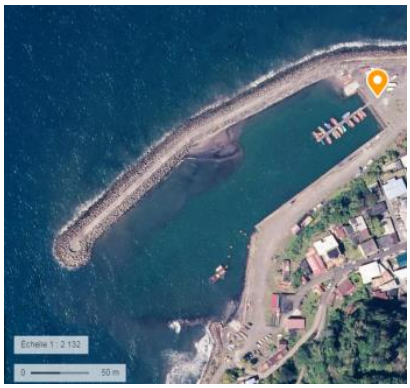
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 11-15 h Pêche au large : 12-18 h
Observations et échantillonnages	La majorité des débarquements sont effectués sur le ponton.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière, au casier et au filet à poissons ou à langoustes sont également pratiquées localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Caraïbe au large, 3. Canal de la Dominique. Nombre de marins : 2018 = 25 ; 2019 = 24. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 14 ; 2019 = 14.
Equipements	Ce point de débarquement présente un ponton de débarquement. Un marché aux poissons équipé de tables de vente et de découpe du poisson, une chambre froide et des abris de pêche sont en cours de construction. Ces infrastructures sont financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	Le poisson est rarement vendu à Grand'Rivière (site peu fréquenté). Il est plutôt écoulé via des mareyeurs ou proposé sur les marchés de Sainte-Marie et du Lorrain.
Commentaires	Il y a généralement peu d'enquêtes à Grand'Rivière. Ce point de débarquement est l'un des 8 ports de pêche de l'île.

6 UO 006 : Le Prêcheur

6.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 006 est située dans le secteur nord-Caraïbe.

Elle comprend huit points de débarquement dont trois sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (Figure 9). Les cinq autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Cette UO se situe sur l'un des flancs de la Montagne Pelée et est assez enclavée, une seule route permet de s'y rendre. La bathymétrie à la côte est très abrupte. Le plateau continental s'est formé à la suite d'éruptions volcaniques qui se sont refroidies au contact de l'eau, ce qui peut expliquer ce relief particulier. La configuration des fonds favorise la présence de bancs de petits poissons pélagiques relativement proche de la côte permettant des types de pêche caractéristiques comme la senne de plage ou le filet maillant dérivant. Les courants dominants du nord-ouest conjugués à l'absence de récif corallien exposent directement le littoral aux mouvements marins. Les fonds en forme de canyons rocheux limitent l'utilisation d'engins dormants.

La Réserve Naturelle Régionale marine du Prêcheur, dénommée Réserve marine Albert Falco, s'étend sur une bande littorale de 500 m de large le long de la commune, depuis l'embouchure de la rivière Trois Bras au nord jusqu'à la Pointe Lamare au sud. La pêche plaisancière est interdite dans toute la réserve. La pêche professionnelle est fortement encadrée (métiers, périodes et zones).

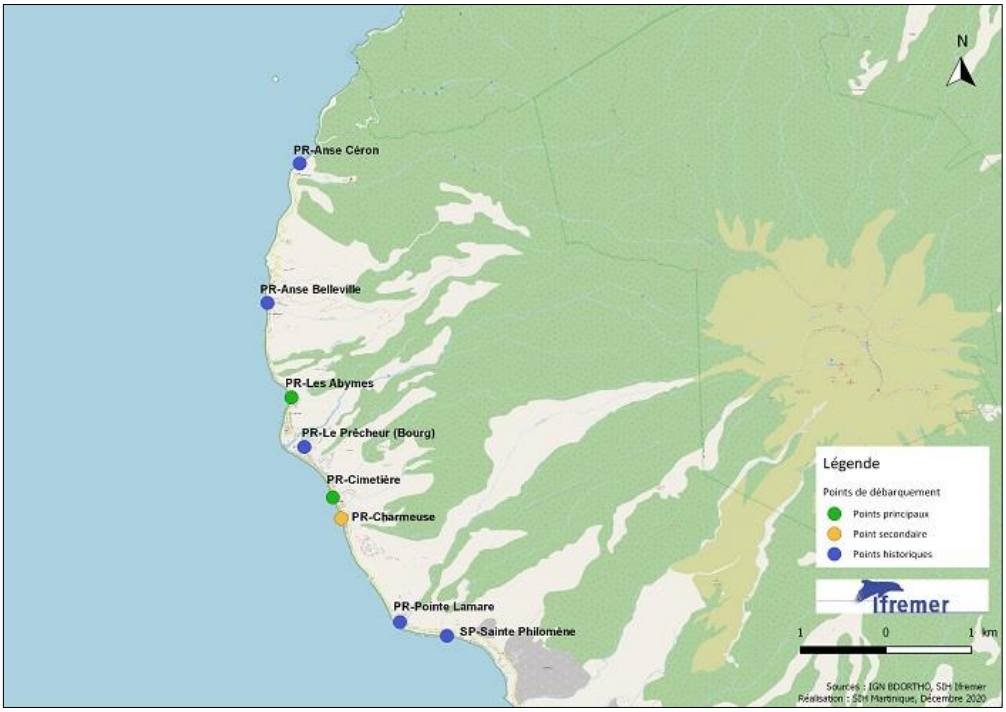

Figure 9 : Points de débarquement de l'UO 006 (sources : Ifremer)

6.2 Points de débarquement

6.2.1 Les Abymes

Les Abymes est un point de débarquement principal de l'UO 006. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 18.

Tableau 18 : Tableau présentant les caractéristiques principales des Abymes

Nom local du point	Les Abymes
Unité d'observation	006
Commune	Le Prêcheur
Coordonnées GPS	14.8072N / -61.2261°W
Code Ifremer	SF3
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis l'A1 jusqu'à Fort-de-France. Continuer sur la N2 en direction de Saint-Pierre puis emprunter la D10 jusqu'au Prêcheur. Les Abymes se situent après la rivière du Prêcheur sur la plage de sable noir.
Où se garer ?	Sur l'accotement, il y a souvent des places accessibles.
Illustration	
Horaires privilégiés pour les observations	8-13 h
Observations et échantillonnages	La plage est un point d'observation à privilégier pour voir arriver les différents pêcheurs. Les observations OBSVENTES de poissons volants sont régulièrement possibles sur ce point de débarquement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la senne de plage. La pêche au filet encerclant à balaous est également pratiquée localement. Zones de pêches fréquentées : Façade Caraïbe côtière. Nombre de marins : 2018 = 9 ; 2019 = 14. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 5 ; 2019 = 7.
Equipements	Ce point de débarquement présente des abris de pêche construits par les professionnels. Un marché aux poissons équipé de tables de vente et de découpe du poisson, une chambre froide et une machine à glace sont en cours de construction. Ces infrastructures sont financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se fait directement aux clients dans les cabanes des marins

	pêcheurs.
Commentaires	Une partie de la pêche peut également être vendue au marché aux poissons de Saint-Pierre ou auprès de mareyeurs.

6.2.2 Cimetière

Cimetière est également un point de débarquement principal de l'UO 006. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 19.

Tableau 19 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Cimetière

Nom local du point	Cimetière
Unité d'observation	006
Commune	Le Prêcheur
Coordonnées GPS	14.7963°N / -61.2216°W
Code Ifremer	SF6
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis l'A1 jusqu'à Fort-de-France. Continuer sur la N2 en direction de Saint-Pierre puis emprunter la D10 jusqu'au Prêcheur. Le point de débarquement se situe dans une impasse qui donne sur la mer. Cette impasse se situe en face de la cité scolaire et à côté d'une petite supérette.
Où se garer ?	Possibilité de se garer sur le bas-côté le long de la route, devant l'épicerie.
Illustration	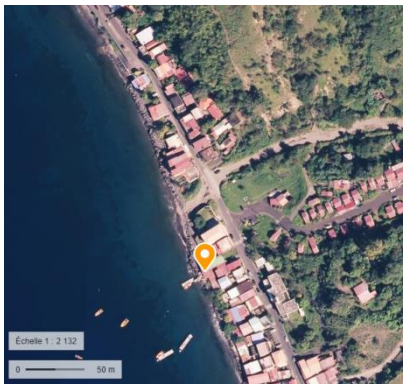
Horaires privilégiés pour les observations	11-15 h
Observations et échantillonnages	Le point de débarquement se situe chez une famille de pêcheurs, il est nécessaire de prendre en compte ce paramètre pour effectuer les échantillonnages (veiller à ne pas déranger).
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière, au casier et au filet à poissons ou à langoustes sont également pratiquées localement. Zones de pêches fréquentées : 1. Façade Caraïbe au large, 2. Façade Caraïbe côtière, 3. Canal de la Dominique. Nombre de marins : 2018 = 13 ; 2019 = 16. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 9 ; 2019 = 9.
Equipements	Ce point de débarquement dispose de tables de découpe du poisson, d'un ponton de débarquement et d'un abri de pêche construit par les

	professionnels.
Vente du poisson	La vente se fait directement aux clients sur le point de débarquement.
Commentaires	Une partie de la pêche peut également être vendue au marché aux poissons de Saint-Pierre.

6.2.3 Charmeuse

Charmeuse est un point de débarquement secondaire de l'UO 006. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 20.

Tableau 20 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Charmeuse

Nom local du point	Charmeuse
Unité d'observation	006
Commune	Le Prêcheur
Coordonnées GPS	14.7940°N / -61.2207°W
Code Ifremer	SF7
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis l'A1 jusqu'à Fort-de-France. Continuer sur la N2 en direction de Saint-Pierre puis emprunter la D10 jusqu'au Prêcheur. Le point de débarquement se situe à l'entrée du bourg, à proximité d'un snack au niveau du grand ponton.
Où se garer ?	Possibilité de se garer sur le parking près du snack.
Illustration	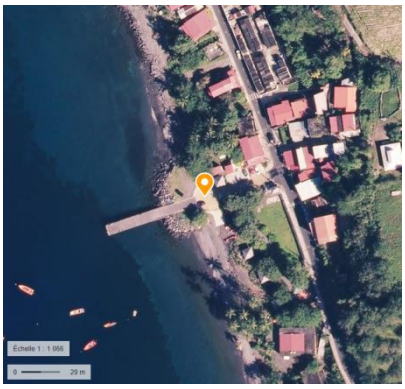
Horaires privilégiés pour les observations	11-15 h
Observations et échantillonnages	Il est possible d'y trouver du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière, au filet à langoustes et au filet encerclant à balaous sont également pratiquées localement. Zones de pêches fréquentées : 1. Façade Caraïbe au large, 2. Façade Caraïbe côtière, 3. Canal de la Dominique. Nombre de marins : 2018 = 4 ; 2019 = 5. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 2 ; 2019 = 3.
Equipements	Ce point de débarquement dispose d'un ponton de débarquement financé par la collectivité territoriale.

	Des abris de pêche construits par les pêcheurs sont également présents derrière le snack.
Vente du poisson	La vente du poisson se fait directement aux clients sur le point de débarquement.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

6.2.4 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 21). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 21 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 006

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
PR-Anse Céron	SF1	14.8327°N / -61.2252°W
PR-Anse Belleville	SF2	14.8175°N / -61.2287°W
PR-Le Bourg du Prêcheur	SF4	14.8018°N / -61.2247°W
PR-Pointe Lamarre	SF5	14.7827°N / -61.2143°W
SP-Sainte-Philomène	TF1	14.7812°N / -61.2092°W

7 UO 007: Saint-Pierre

7.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 007 est située dans le secteur nord-Caraïbe de l'île.

Elle comprend quatre points de débarquement, dont deux sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 10). Les deux autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par des pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

La localisation de l'UO et de la ville de Saint-Pierre entre les Pitons du Carbet et la Montagne Pelée provoque une atmosphère sèche et chaude, avec un régime climatique dit de savane. Les fonds sont principalement sableux et l'isobathe plonge très rapidement en bord de côte (à 100 m du littoral, la profondeur atteint 50 m) dans des canyons rocheux. Cette bathymétrie favorise l'approche des bancs de petits poissons pélagiques permettant des types de pêche caractéristiques comme la senne de plage ou le filet maillant dérivant.

Le marché aux poissons, localisé entre le front de mer et le marché des fruits et légumes, accueille des mareyeurs mais également des professionnels du Prêcheur et de Saint-Pierre. Il faut donc se renseigner sur l'origine des captures mises en vente.

Le quai des navettes à passagers est un bon lieu d'observation qui permet d'avoir un œil sur le port de pêche et la station-service.

Figure 10 : Points de débarquement de l'UO 007 (sources : Ifremer)

7.2 Point de débarquement

7.2.1 Le Bourg de Saint-Pierre

Le Bourg de Saint-Pierre est le point de débarquement principal de l'UO 007. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 22.

Tableau 22 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Saint-Pierre

Nom local du point	Le Bourg de Saint-Pierre
Unité d'observation	007
Commune	Saint-Pierre
Coordonnées GPS	14.7465°N / -61.1774°W
Code Ifremer	TF4
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis l'A1 jusqu'à Fort-de-France. Continuer sur la N2 jusqu'à Saint-Pierre. Traverser la commune et au bout de la route, tourner à gauche puis encore à gauche pour revenir longer la côte. Le point de débarquement se trouve sur la droite au niveau des cabanes de pêche.
Où se garer ?	Se garer devant les cabanes des pêcheurs, des places de parking sont souvent disponibles.
Illustration	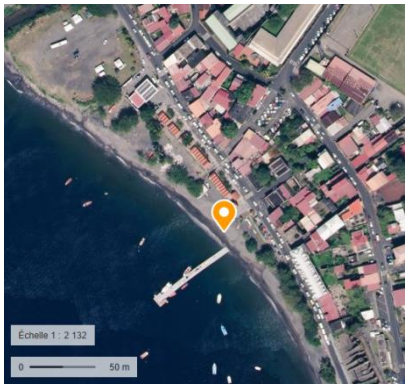
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 9-12 h Pêche au large : 12-19 h
Observations et échantillonnages	Le poisson est facilement accessible sur ce point et les débarquements y sont fréquents.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière à la senne de plage, au casier à poissons, au filet à poissons et à langoustes ou au filet encerclant à balaous. La pêche au large, au DCP ou à miquelon, est également très pratiquée localement. Zones de pêches fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large, 3. Canal de la Dominique. Nombre de marins : 2018 = 35 ; 2019 = 29. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 24 ; 2019 = 21.
Equipements	Ce point de débarquement dispose d'une table de vente et de découpe du poisson ainsi que d'une machine à glace. Un ponton de débarquement et des abris de pêche sont également présents.

	Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule au bord de la route ou sur les tables de vente.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

7.2.2 Station-service

Station-service est un point de débarquement secondaire de l'UO 007. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 23.

Tableau 23 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Station-service.

Nom local du point	Station-service	
Unité d'observation	007	
Commune	Saint-Pierre	
Coordonnées GPS	14.7372°N / -61.1768°W	
Code Ifremer	TF5	
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis l'A1 jusqu'à Fort-de-France. Continuer sur la N2 jusqu'à Saint-Pierre. A l'entrée de la commune se trouve une station-service, le point de débarquement se situe en face de cette station.	
Où se garer ?	Se garer en face de la station-service, devant les cabanes de pêche.	
Illustration		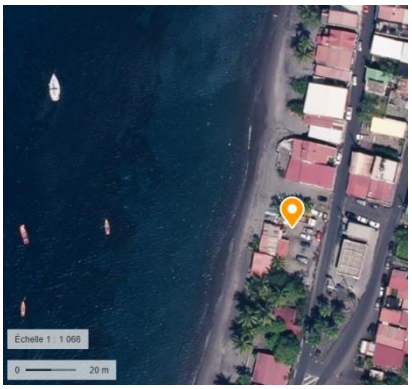
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 9-12 h Pêche au large : 12-19 h	
Observations et échantillonnages	Le poisson est relativement accessible sur ce point.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, à la senne de plage, au filet à poissons, à langoustes ou au filet encerclant à balaous. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêches fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large, 3. Canal de la Dominique. Les données concernant le nombre de marins et le nombre de navires actif sont indisponibles pour ce point.	
Equipements	Ce point de débarquement présente un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche construits par les professionnels.	

Vente du poisson	La vente se fait directement auprès des clients des professionnels, il arrive qu'elle se fasse en bord de route également.
Commentaires	Ce point est moins fréquenté que celui situé au bourg de Saint-Pierre.

7.2.3 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 24). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 24 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 007

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
SP-Fond Corre	TF2	14.7595°N / -61.1879°W
SP-La Galère	TF3	14.7549°N / -61.1840°W

8 UO 008 : Le Carbet

8.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 008 est située dans le secteur nord-Caraïbe de l'île.

Elle comprend quatre points de débarquement, dont trois sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 11). Le dernier site est très peu ou pas fréquentés par les pêcheurs professionnels, il est considéré comme historique. La spécificité de ce terrain est que l'observation au débarquement s'effectue sur toute la longueur de la plage.

De manière générale, la côte Caraïbe de l'île bénéficie de conditions météorologiques plus clémentes que la façade Atlantique avec moins de vent. De la même façon, la mer est considérée comme plus calme avec moins de houle et de mouvements créés par le vent. En cas d'événements climatiques extrêmes tels que tempêtes tropicales ou cyclones, les populations installées sur le littoral sont exposées.

Cette partie de l'île bénéficie d'une navigation plus simple que sur la côte Atlantique du fait du relief sous-marin. En effet, le plateau continental est très étroit et plonge rapidement à de grandes profondeurs. Il est à noter que toute la côte nord-Caraïbe est durement touchée par l'érosion côtière en raison de la direction des houles (courant dominant du nord) et de l'absence de la protection d'un récif corallien. Cette bathymétrie favorise l'approche des bancs de petits poissons pélagiques permettant des types de pêche caractéristiques comme la senne de plage ou le filet maillant dérivant.

La zone d'activités sous-marines du Pothuau et le sentier sous-marin des Raisiniers, au sein desquels toute pêche est interdite, restreignent la pêche localement.

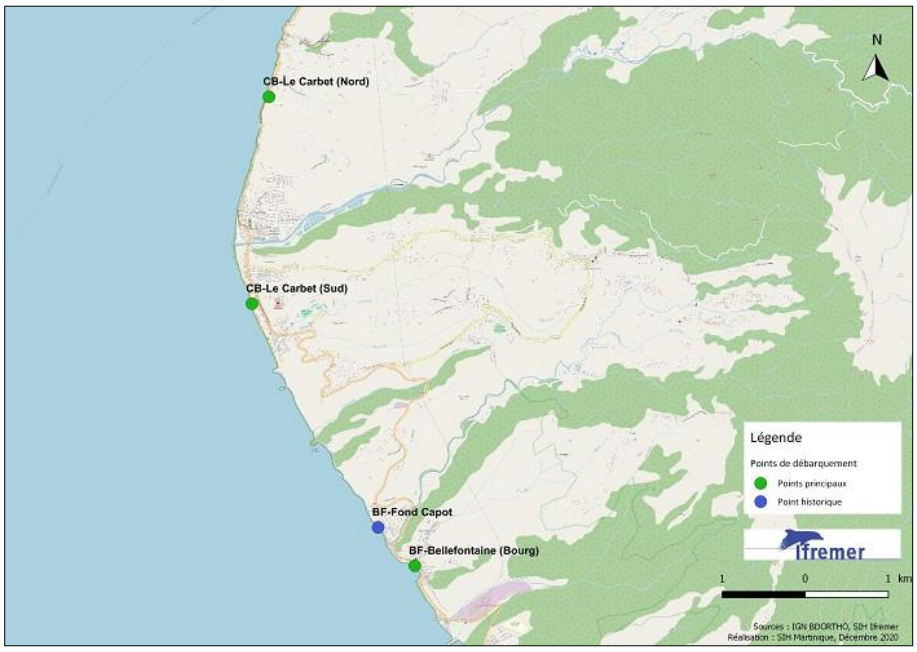

Figure 11 : Points de débarquement de l'UO 008 (sources : Ifremer)

8.2 Points de débarquement

8.2.1 Le Carbet (Sud)

Le Carbet (Sud) est un point de débarquement principal de l'UO 008. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 25.

Tableau 25 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Carbet (Sud)

Nom local du point	Le Carbet (Sud)
Unité d'observation	008
Commune	Le Carbet
Coordonnées GPS	14.7023°N / -61.1827°W
Code Ifremer	UF1
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis la rocade vers le nord et continuer sur la route littorale de Saint-Pierre (N2). A l'entrée du Carbet, passer la distillerie « Neisson » puis continuer tout droit jusqu'au panneau « marché aux poissons » sur la gauche.
Où se garer ?	Sur le parking du marché aux poissons. Il est également possible de se déplacer le long de la plage en voiture et de s'y garer.
Illustration	
Horaires privilégiés pour les observations	Senne de plage : 6-8 h ou 17-19 h Fileyeurs : 10-12 h Pêche au large : 12-19 h
Observations et échantillonnages	Il faut être vigilant et réactif car le tirage de la senne et les arrivées des pêcheurs de balaous se font sur l'ensemble de la plage du Carbet.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, à la senne de plage et au filet encerclant à balaous. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêches fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 26 ; 2019 = 24. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 16 ; 2019 = 15.
Equipements	Ce point de débarquement dispose d'un marché aux poissons avec des tables de vente et de découpe du poisson. Une machine à glace et une chambre froide sont aussi à disposition des professionnels. Un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche sont également

	présents.
Vente du poisson	La vente des captures de la senne de plage ainsi que celle des filets à balaous a lieu directement sur la plage où le pêcheur débarque. En revanche, la vente des grands pélagiques se déroule dans le marché aux poissons entre 9 h et 16 h.

8.2.2 Le Carbet (Nord)

Le Carbet (Nord) est également un point de débarquement principal de l'UO 008. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 26. Les points de débarquement du Carbet Nord et Sud sont délimités entre eux par l'embouchure de la rivière du Carbet.

Tableau 26 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Carbet (Nord)

Nom local du point	Le Carbet (Nord)	
Unité d'observation	008	
Commune	Le Carbet	
Coordonnées GPS	14.7255°N / -61.1808°W	
Code Ifremer	UF2	
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis la rocade vers le nord et continuer sur la route littorale de Saint-Pierre (N2). Traverser Le Carbet. A la sortie du centre-ville, prendre la route des Pitons qui longe la côte. Le point de débarquement se situe le long de la plage.	
Où se garer ?	En face de la plage d'Anse Turin, il y a un renfoncement dans la falaise qui créé un espace où il est possible de se garer.	
Illustration		
Horaires privilégiés pour les observations	6-8 h	
Observations et échantillonnages	Il faut être vigilant et réactif car le tirage de la senne se réalise sur l'ensemble de la plage du Carbet.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la senne de plage. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêches fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 4 ; 2019 = 5. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 2 ; 2019 = 3.	

Equipements	Ce point de débarquement présente des abris de pêche construits par les professionnels.
Vente du poisson	La vente des captures de la senne de plage se déroule directement sur la plage où le pêcheur débarque.

8.2.3 Bellefontaine

Bellefontaine est également un point de débarquement principal de l'UO 008. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 27.

Tableau 27 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Bellefontaine

Nom local du point	Bellefontaine
Unité d'observation	008
Commune	Bellefontaine
Coordonnées GPS	14.6729°N / -61.1645°W
Code Ifremer	VF2
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis la rocade vers le nord et continuer sur la route littorale de Saint-Pierre (N2). Continuer jusqu'à la commune de Bellefontaine, le point de débarquement se trouve au niveau du ponton dans le bourg à côté de la route principale.
Où se garer ?	En face du ponton, se trouve un parking, devant la mairie.
Illustration	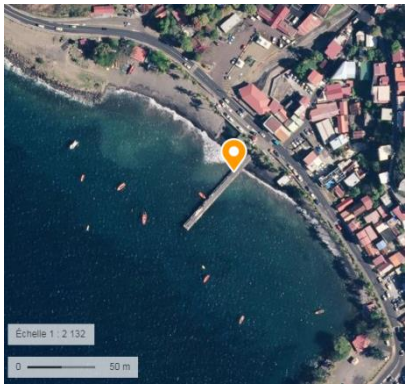
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 9 h 30-11 h 30 Pêche au large : 9-16 h
Observations et échantillonnages	Il est possible d'y trouver du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière à la senne de plage, au filet encerclant à balaous et au casier à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également très pratiquée localement. Zones de pêches fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 24 ; 2019 = 17. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 13 ; 2019 = 11.
Equipements	Ce point de débarquement dispose d'une machine à glace, d'une chambre froide et d'un ponton de débarquement, financés par la collectivité

	territoriale. Des tables de vente et de découpe du poisson ainsi que des abris de pêche construits par les professionnels sont également présents. Un marché au poisson est actuellement en cours de construction.
Vente du poisson	La vente des balaous se déroule principalement le matin mais il est fréquent de rencontrer du poisson toute la journée. En effet des pêcheurs au large en provenance de Case-Pilote viennent vendre leurs poissons à des horaires divers.

8.2.4 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 28). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 28 : Tableau présentant le point de débarquement historique de l'UO 008

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
BF-Fond Capot	VF1	14.6772°N / -61.1686°W

9 UO 009 : Case-Pilote / Schœlcher

9.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 009 est située dans le secteur nord-Caraïbe de l'île.

Elle comprend six points de débarquement, dont trois sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 12). Les trois autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par des pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Cette UO est située sur la côte sous le vent, le climat y est plus sec et les conditions plus calmes que sur la façade Atlantique. La navigation est simplifiée par la météorologie et le relief sous-marin. Le plateau continental étant très étroit, la bathymétrie plonge rapidement vers de grandes profondeurs. Le cantonnement de pêche actuellement en vigueur à Case-Pilote restreint la zone de pêche dans ce secteur.

Figure 12 : Points de débarquement de l'UO 009 (sources : Ifremer)

9.2 Points de débarquement

9.2.1 Le Bourg de Case-Pilote

Le Bourg de Case-Pilote est un point de débarquement principal de l'UO 009. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 29.

Tableau 29 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Case-Pilote

Nom local du point	Le Bourg de Case-Pilote
Unité d'observation	009
Commune	Case-Pilote
Coordonnées GPS	14.6407°N / -61.1389°W
Code Ifremer	WF1
Accès	Depuis Le Robert, emprunter la N1 en direction de Fort-de-France, puis prendre la N2 jusqu'à Case-Pilote. Une fois arrivé dans le bourg, se diriger vers le port de pêche en passant derrière l'église et devant la poste. Tourner à droite pour rejoindre le port.
Où se garer ?	Il y a des places disponibles à proximité du port de pêche, notamment derrière les machines à glace.
Illustration	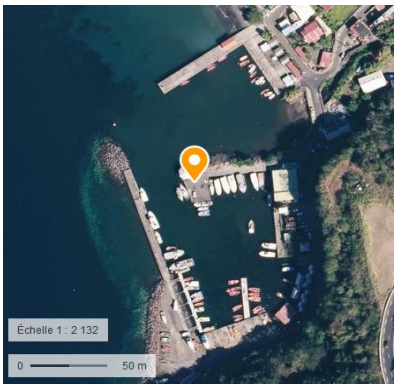
Horaires privilégiés pour les observations	Fileyeurs à balaous : 11-15 h Pêche au large : 12-17 h Senne de plage : 17-19 h
Observations et échantillonnages	Il est fréquent d'y trouver du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués régulièrement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière, à la senne de plage et au filet encerclant à balaous est également très pratiquée localement. Zones de pêches fréquentées : 1. Façade Caraïbe au large, 2. Façade Atlantique au large, 3. Façade Caraïbe côtière. Nombre de marins : 2018 = 68 ; 2019 = 70. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 34 ; 2019 = 39.
Equipements	Ce point de débarquement dispose d'une machine à glace, d'une chambre froide et d'une pompe à essence. Des abris de pêche sont également présents. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.

	Par ailleurs, un magasin de matériel de pêche se trouve sur ce point de débarquement.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule principalement via des mareyeuses ou par des circuits de vente propre à chaque pêcheur (commandes, restaurants, poissonniers…).
Commentaires	Ce point est l'un des 8 ports de pêche de l'île.

9.2.2 Fond Lahaye

Fond Lahaye est également un point de débarquement principal de l'UO 009. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 30.

Tableau 30 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Fond Lahaye

Nom local du point	Fond Lahaye
Unité d'observation	009
Commune	Schœlcher
Coordonnées GPS	14.6264°N / -61.1121°W
Code Ifremer	XF2
Accès	Depuis Le Robert, emprunter la N1 en direction de Fort-de-France, puis prendre la N2 jusqu'à Schœlcher. Après avoir traversé la commune, au niveau de Fond Lahaye, tourner à gauche. Le point de débarquement se situe sur le front de mer à proximité d'un grand carbet.
Où se garer ?	Il y a des places disponibles à proximité du port de pêche.
Illustration	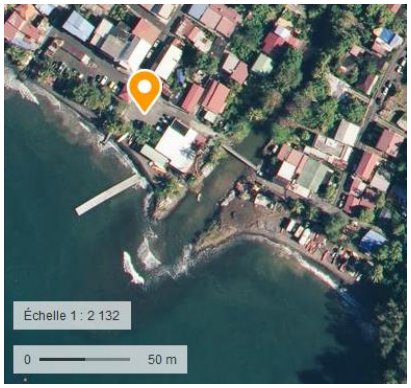
Horaires privilégiés pour les observations	Fileyeurs à balaous : 11-15 h Pêche au large : 12-17 h Senne de plage : 17-19 h
Observations et échantillonnages	Il est fréquent d'y trouver du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués régulièrement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière, à la senne de plage et au filet encerclant à balaous sont également très pratiquées localement. Zones de pêches fréquentées : 1. Façade Caraïbe au large, 2. Façade Caraïbe côtière. Nombre de marins : 2018 = 19 ; 2019 = 18.

	Nombre de bateaux actifs : 2018 = 11 ; 2019 = 12.
Equipements	Ce point de débarquement présente aussi des tables de vente et de découpe du poisson. Un ponton de débarquement construit par les professionnels est disponible, ainsi que des abris de pêche.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule via des mareyeuses ou par des circuits de vente propres à chaque pêcheur (commandes de particuliers, restaurants, poissonniers…).
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

9.2.3 Le Bourg de Schœlcher

Le Bourg de Schœlcher est un point de débarquement secondaire de l'UO 009. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 31.

Tableau 31 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Schœlcher

Nom local du point	Le Bourg de Schœlcher	
Unité d'observation	009	
Commune	Schœlcher	
Coordonnées GPS	14.6148°N / -61.1006°W	
Code Ifremer	XF4	
Accès	Depuis Le Robert, emprunter la N1 en direction de Fort-de-France puis la N2. Prendre la sortie « Schœlcher-Centre ». Tourner à gauche sur la route de l'Université, puis à droite sur l'avenue de Madiana. Au rond-point, prendre à gauche et descendre la rue Fessenheim. Tourner à gauche et longer le bord de mer jusqu'au bout.	
Où se garer ?	Il y a des places de parking en épi le long de la route.	
Illustration		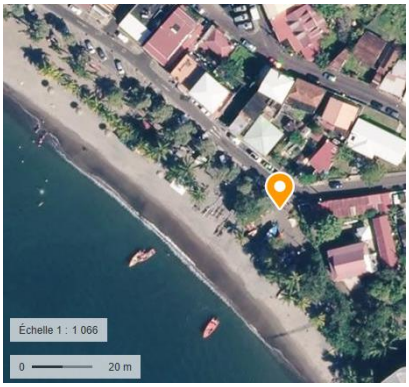
Horaires privilégiés pour les observations	11-12 h	
Observations et échantillonnages	Il y a peu de débarquements mais les pêcheurs professionnels sont souvent sur la plage pour ramender leur matériel.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la senne de plage. Zones de pêches fréquentées : Façade Caraïbe côtière.	

	Nombre de marins : 2019 = 3. Nombre de bateaux actifs : 2019 = 4. Les données concernant le nombre de marins et le nombre de navires actifs sur ce point pour l'année 2018 sont indisponibles.
Equipements	Ce point de débarquement présente un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule via des mareyeuses ou par des circuits de vente propre à chaque pêcheur (commandes de particuliers, restaurants, poissonniers…).

9.2.4 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 32). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 32 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 009

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
CP-Fond Bourlet	WF2	14.6342°N / -61.1305°W
SH-Fond Bernier	XF1	14.6275°N / -61.1153°W
SH-Anse Madame	XF3	14.6174°N / -61.1035°W

10 UO 010 : Fort-de-France

10.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 010 est située dans le secteur de la baie de Fort-de-France de l'île.

Elle comprend quinze points de débarquement, dont six sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 13). Les neuf autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par des pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Cette UO se concentre principalement sur la partie nord de la baie de Fort-de-France, il s'agit de la partie la plus urbanisée de Martinique. La baie est entourée de mangroves, clairsemées de lotissements et de zones industrielles.

Suite à l'approbation de l'arrêté préfectoral N°2012335-0003 du 30 novembre 2012 réglementant la pêche dans certaines zones maritimes de la Martinique en lien avec les bassins versants contaminés par le chlordécone, la pêche est interdite dans le fond de la baie. Cette zone est délimitée vers l'extérieur par les points suivants : Pointe du Bout (Trois-Îlets) - Fort Saint-Louis (Fort-de-France).

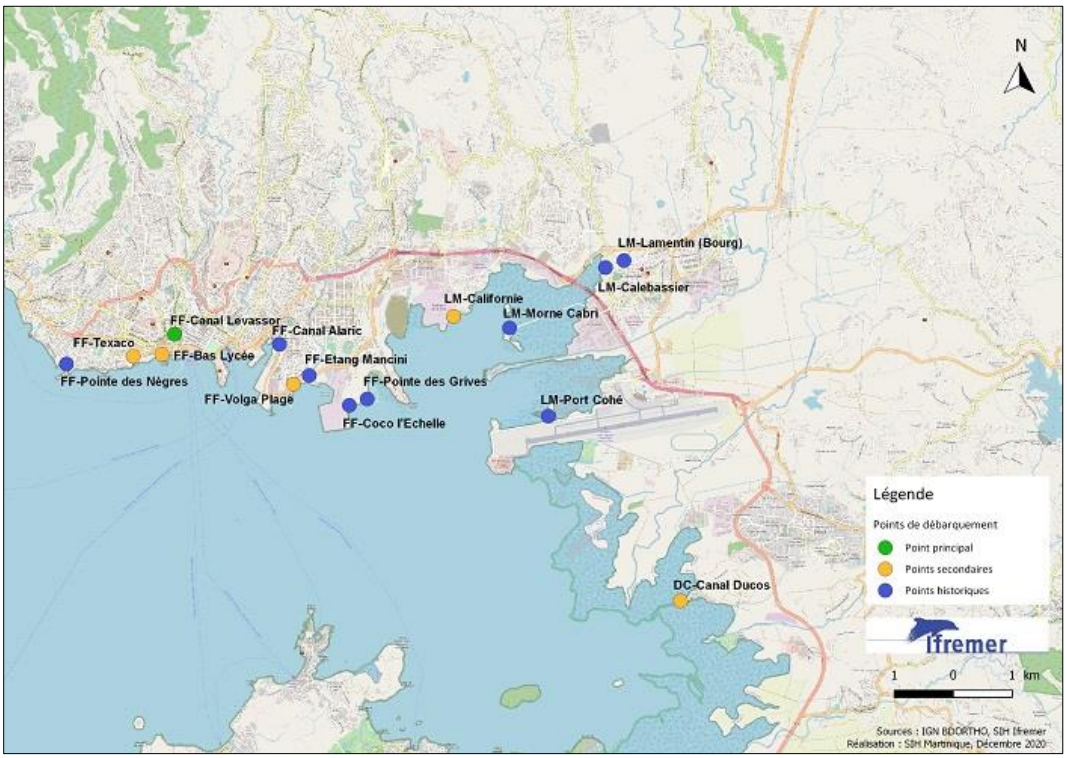

Figure 13 : Points de débarquement de l'UO 010 (sources : Ifremer)

10.2 Points de débarquement

10.2.1 Canal Levassor

Le point de débarquement Canal Levassor correspond au marché aux poissons de Fort-de-France, c'est le point de débarquement principal de l'UO 010. Ses caractéristiques principales figurent dans le tableau 33.

Tableau 33 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Canal Levassor

Nom local du point	Canal Levassor
Unité d'observation	010
Commune	Fort-de-France
Coordonnées GPS	14.6054°N / -61.0735°W
Code Ifremer	AFA
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis la rocade vers Fort-de-France. Une fois à destination, emprunter la sortie « centre-ville » avant de tourner à droite sur le boulevard du Général De Gaulle. Le marché aux poissons se trouve au bout de l'avenue.
Où se garer ?	Il est possible de continuer sur la rue François Arago, puis de tourner sur la droite rue Garnier Pages puis une nouvelle fois à droite afin de remonter vers le marché aux poissons le long du canal. Ces rues et le secteur qu'elles encerclent possèdent de nombreuses places de parking, cependant il y a souvent beaucoup de monde.
Illustration	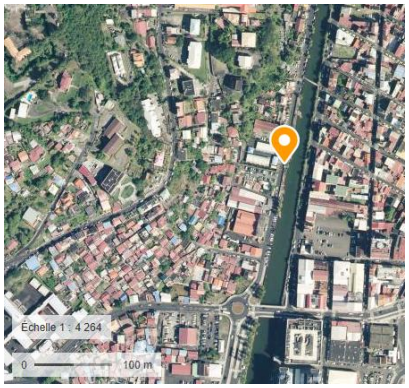
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h
Observations et échantillonnages	Il s'agit d'un lieu de vente, le point de débarquement est situé sur le canal, en aval du marché. Il y a beaucoup de mareyeurs. De plus, ce marché attire beaucoup de monde, il est donc parfois difficile de communiquer avec les pêcheurs, qui sont occupés à vendre leurs produits.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 6 ; 2019 = 2.

	Nombre de bateaux actifs : 2018 = 4 ; 2019 = 2. Il est à noter que bien que classé en point principal, le nombre de marins et de navires actifs est relativement faible. La classification en point principal s'explique par l'affluence importante de pêcheurs pour la vente sur le marché.
Equipements	Ce point de débarquement dispose d'un marché aux poissons. Il possède des tables de vente et de découpe. Sur la gauche du marché, un appontement est présent. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule sur le marché, toute la journée.
Commentaires	Les mercredis, vendredis et samedis matins sont les jours de plus forte affluence.

10.2.2 Texaco

Texaco est un point de débarquement secondaire de l'UO 010. Ses caractéristiques principales figurent dans le tableau 34.

Tableau 34 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Texaco

Nom local du point	Texaco	
Unité d'observation	010	
Commune	Fort-de-France	
Coordonnées GPS	14.6019°N / -61.0800°W	
Code Ifremer	AF2	
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis la rocade vers Fort-de-France. A Fort-de-France, emprunter la sortie « centre-ville » avant de tourner à droite sur le boulevard du Général De Gaulle. Passer devant le marché aux poissons (le laisser sur la droite) et continuer sur la rue François Arago. Tourner à droite dans la rue Ernest Deproge, prendre à gauche au premier rond-point puis à droite au second, suivre le virage à gauche et s'engager sur la rue du Grand Caraïbe sur la droite. Continuer sur la rue du Petit Pavois jusqu'à arriver sur un pont au-dessus du port Lienafa.	
Où se garer ?	Il est possible de se garer le long de ce pont.	
Illustration		
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h	

Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont assez disponibles car il n'y a pas beaucoup de vente sur ce point de débarquement. L'observation des débarquements et les mensurations de poissons y sont donc facilitées.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons. Zones de pêche fréquentées : Façade Caraïbe côtière. Nombre de marins : 2018 = 5 ; 2019 = 4. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 4 ; 2019 = 4.
Equipements	Ce point de débarquement présente des tables de vente et de découpe du poisson ainsi qu'un ponton de débarquement et des abris de pêche.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule principalement au marché aux poissons de Fort-de-France. Il est néanmoins possible d'observer occasionnellement de la vente sur ce point de débarquement.
Commentaires	Ce point de débarquement est situé à la limite extérieure de la zone impactée par le chlordécone qui est interdite à la pêche.

10.2.3 Bas Lycée

Bas Lycée est un point de débarquement secondaire de l'UO 010. Ses caractéristiques principales figurent dans le tableau 35.

Tableau 35 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Bas Lycée

Nom local du point	Bas Lycée
Unité d'observation	010
Commune	Fort-de-France
Coordonnées GPS	14.6022°N / -61.0755°W
Code Ifremer	AF3
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis la rocade vers Fort-de-France. A Fort-de-France, emprunter la sortie « centre-ville » avant de tourner à droite sur le boulevard du Général De Gaulle. Passer devant le marché aux poissons (le laisser sur la droite) et continuer sur la rue François Arago. Tourner à droite dans la rue Ernest Deproge, prendre à gauche au premier rond-point puis à droite au second, suivre le virage à gauche et s'engager sur la rue du Grand Caraïbe sur la droite. Le point se trouve au début de cette rue juste après le carbet.
Où se garer ?	Il est possible de se garer au début de la rue du Grand Caraïbe au niveau du carbet et des cabanes de pêche.

Illustration		
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h	
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont assez disponibles car il n'y a pas beaucoup de vente sur ce point de débarquement.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons. Zones de pêche fréquentées : Façade Caraïbe côtière. Nombre de marins : 2018 = 1 ; 2019 = 1. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 1 ; 2019 = 1.	
Equipements	Ce point de débarquement présente des tables de vente et de découpe du poisson ainsi qu'un ponton de débarquement et des abris de pêche construits par les professionnels.	
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule principalement au marché aux poissons de Fort-de-France. Il est néanmoins possible d'observer occasionnellement de la vente sur ce point de débarquement.	
Commentaires	Ce point de débarquement est situé à la limite extérieure de la zone impactée par le chlordécone qui est interdite à la pêche.	

10.2.4 Volga Plage

Volga Plage est un point de débarquement secondaire de l'UO 010. Ses caractéristiques principales figurent dans le tableau 36.

Tableau 36 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Volga Plage

Nom local du point	Volga Plage
Unité d'observation	010
Commune	Fort-de-France
Coordonnées GPS	14.5975°N / -61.0548°W
Code Ifremer	AF6
Accès	Prendre la N1 vers le Lamentin puis la rocade vers Fort-de-France. A Fort-de-France, emprunter la sortie « Pointe des sables » et s'engager sur la N9. Aller toujours tout droit pour les trois ronds-points qui suivent et au quatrième prendre la première sortie à droite. Tourner deux fois sur la gauche pour continuer sur la rue du Routoutou. Avancer sur 300 m et tourner une dernière fois à gauche. Le point de débarquement se trouve après le petit

	pont.
Où se garer ?	Juste après le pont, il y a un parking donnant sur un petit port.
Illustration	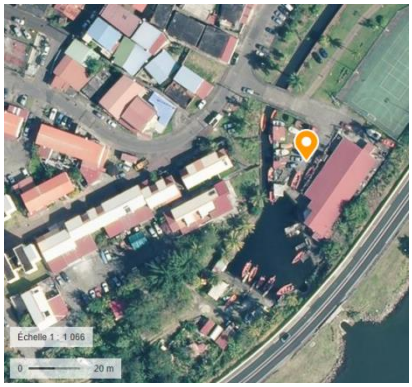
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 8-12 h Pêche au large : 12-17 h
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont assez disponibles car il n'y a pas beaucoup de vente sur ce point de débarquement. L'observation des débarquements et les mensurations de poissons y sont donc facilitées.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 14 ; 2019 = 10. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 7 ; 2019 = 6.
Equipements	Ce point de débarquement présente des tables de vente et de découpe du poisson ainsi que des pontons de débarquement construits par les professionnels. Des abris de pêche financés par les collectivités sont également présents.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule principalement au marché aux poissons de Fort-de-France. Il est néanmoins possible d'observer de la vente sur ce point de débarquement.
Commentaires	L'entrée de ce port s'effectue sous un pont. Cette zone subit un envasement important, les bateaux se retrouvent parfois bloqués et ne peuvent pas accéder au port. Cela pose de gros problèmes pour le débarquement des navires.

10.2.5 Californie

Californie est un point de débarquement secondaire de l'UO 010. Ses caractéristiques principales figurent dans le tableau 37.

Tableau 37 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Californie

Nom local du point	Californie
Unité d'observation	010
Commune	Le Lamentin
Coordonnées GPS	14.6082°N / -61.0296°W
Code Ifremer	BF1
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis la rocade vers Fort-de-France. A Fort-de-France, emprunter la sortie « Jambette / Californie » et traverser la rocade en prenant la 3ème sortie du rond-point. S'engager sur le deuxième rond-point et prendre la deuxième sortie. Continuer tout droit sur environ 200 m puis tourner à gauche sur le chemin rural N°1 de Californie. Suivre ce chemin jusqu'au bout, il débouche sur le point de débarquement.
Où se garer ?	Devant les cabanes de pêcheurs, soit sur les hauteurs où il y a quelques places de parking, soit plus bas au niveau du ponton.
Illustration	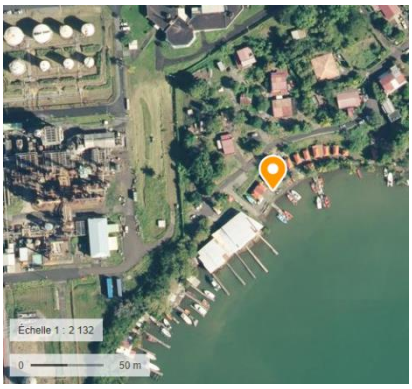
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 8-12 h Pêche au large : 12-17 h
Observations et échantillonnages	L'observation des débarquements et les mensurations de poissons sont facilitées par la faible activité de vente sur ce point.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 7 ; 2019 = 4. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 7 ; 2019 = 4.
Equipements	Ce point de débarquement possède des tables de vente et de découpe du poisson ainsi que des abris de pêche et des pontons de débarquement. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule principalement au marché aux poissons de Fort-de-France. Il est néanmoins possible d'observer de la vente sur ce point.

10.2.6 Canal Ducos

Canal Ducos est un point de débarquement secondaire de l'UO 010. Ses caractéristiques principales figurent dans le tableau 38.

Tableau 38 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Canal Ducos

Nom local du point	Canal Ducos
Unité d'observation	010
Commune	Ducos
Coordonnées GPS	14.5634°N / -60.9939°W
Code Ifremer	CF1
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis la rocade vers Le Marin. Continuer sur la N5, au deuxième rond-point dans la zone commerciale, prendre la première sortie sur la route de canal. Continuer tout droit sur la rue des Gommiers. Le point de débarquement se trouve au bout de cette route.
Où se garer ?	Il y a un vaste espace pour se garer au niveau du point de débarquement.
Illustration	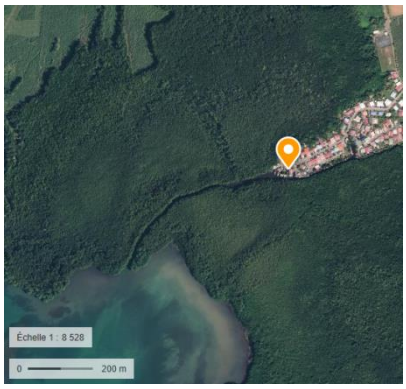
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 8-12 h Pêche au large : 12-17 h
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont assez disponibles car il n'y a pas beaucoup de vente sur ce point de débarquement. L'observation des débarquements et les mensurations de poissons y sont donc facilitées.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 6; 2019 = 2. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 5; 2019 = 1.
Equipements	Ce point de débarquement dispose de tables de vente et de découpe du poisson ainsi que d'une machine à glace. Un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche sont également présents.

	Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	Aucune vente n'a été observée sur ce point depuis de nombreuses années, elles se déroulent principalement par commande/livraison ou sur le marché de Fort-de-France.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

10.2.7 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 39). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 39 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 010

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
FF-Pointe des Nègres	AF1	14.6007°N / -61.0905°W
FF-Canal Alaric	AF5	14.6038°N / -61.0570°W
FF-Coco l'echelle	AF7	14.5942°N / -61.0460°W
FF-Etang Mancini	AF8	14.5989°N / -61.0523°W
FF-Pointe des Grives	AF9	14.5952°N / -61.0432°W
LM-Le Bourg du Lamentin	BF2	14.6170°N / -61.0028°W
LM-Morne Cabri	BF3	14.6064°N / -61.0208°W
LM-Calebassier	BF4	14.6159°N / -61.0057°W
LM-Port Cohé	BF5	14.5925°N / -61.0147°W

Le point de débarquement « Calebassier » est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

11 UO 011 : Trois-Îlets / Anses-d'Arlet

11.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 011 est située dans le secteur sud-ouest Caraïbe de l'île.

Elle comprend onze points de débarquement, dont six sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 14). Les cinq autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par des pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

La commune des Trois-Îlets se situe dans une des zones les plus sèches de Martinique. Ces conditions climatiques s'expliquent par le relief local. En effet, les nuages drainés par les alizés venant de l'est ne sont pas bloqués par les montagnes présentes dans le secteur. Il en résulte un taux de pluviométrie relativement faible. L'ensoleillement, présent tout au long de l'année, fait des Trois-Îlets une commune très touristique.

La commune des Anses-d'Arlet se situe au sud de celle des Trois-Îlets. Historiquement village de pêcheurs, les Anses-d'Arlet accueillent chaque année de nombreux touristes qui contribuent à l'écoulement des produits de la pêche. Cette commune est composée de plusieurs anses longeant la partie sud-Caraïbe de l'île, délimitée au sud-est par le Morne Larcher, un ancien volcan culminant à 487 m. La densité importante de tortues vertes présentes localement entraîne un attrait particulier des touristes pour ces anses.

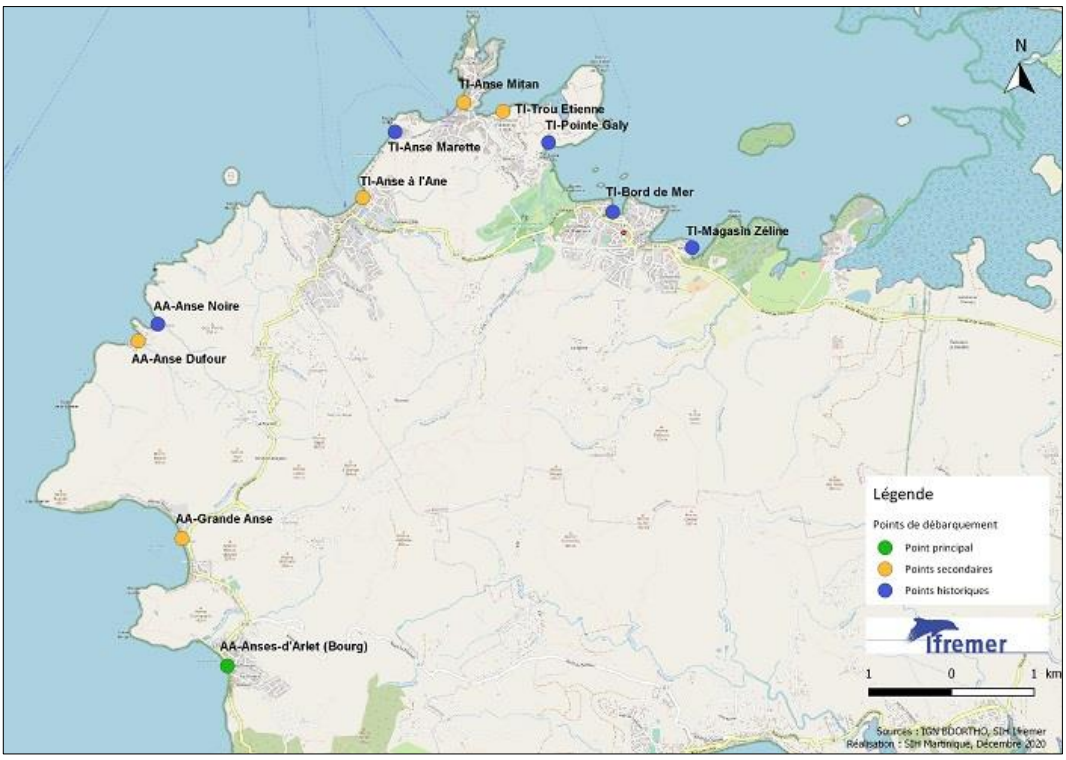

Figure 14 : Points de débarquement de l'UO 011 (sources : Ifremer)

11.2 Points de débarquement

11.2.1 Le Bourg des Anses-d'Arlet

Le Bourg des Anses-d'Arlet est le point de débarquement principal de l'UO 11. Ses caractéristiques principales figurent dans le tableau 40.

Tableau 40 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg des Anses-d'Arlet

Nom local du point	Le Bourg des Anses-d'Arlet
Unité d'observation	011
Commune	Les Anses-d'Arlet
Coordonnées GPS	14.4892°N / -61.0795°W
Code Ifremer	EF4
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du sud. Après Rivière Salée, poursuivre sur la D7 jusqu'au bourg des Anses-d'Arlet. Longer le littoral jusqu'à arriver au marché aux poissons.
Où se garer ?	Il y a quelques places de parking à droite dans la rue juste après le marché.
Illustration	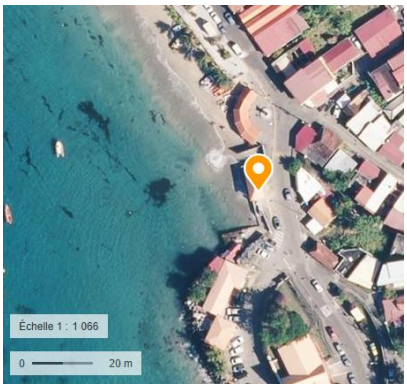
Horaires privilégiés pour les observations	8-13 h
Observations et échantillonnages	L'accès aux poissons est relativement simple du fait de l'étal au marché, l'échantillonnage OBSVENTES est donc possible.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons et au filet encerclant à balaous. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 17 ; 2019 = 20. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 10 ; 2019 = 12.
Équipements	Ce point de débarquement dispose d'un marché aux poissons. Il possède des tables de vente et de découpe du poisson. Une machine à glace et une chambre froide sont à disposition des professionnels. Sur la gauche du marché, un ponton de débarquement est présent, ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule au marché aux poissons.

11.2.2 Anse Mitan

Anse Mitan est un point de débarquement secondaire de l'UO 011. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 41.

Tableau 41 : Tableau présentant les caractéristiques principales d'Anse Mitan

Nom local du point	Anse Mitan
Unité d'observation	011
Commune	Trois-Îlets
Coordonnées GPS	14.5525°N / -61.0530°W
Code Ifremer	DF4
Accès	En partant du Robert prendre la N1 vers le Lamentin, puis emprunter la N5 en direction du Sud. Après avoir passé la commune de Rivière Salée, prendre la D7 jusqu'à la commune des Trois-Ilets puis suivre la direction de la Pointe du Bout. Continuer sur cette route jusqu'au rond-point en bas de la descente et prendre la première sortie pour rentrer sur la Pointe du Bout. Continuer jusqu'à apercevoir un parking sur la droite. Au bord de la route (en face du parking), il y a une table de vente de poissons.
Où se garer ?	En arrivant à la Pointe du Bout, il est possible de se garer sur le parking, juste en face du point de vente des marins pêcheurs.
Illustration	
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h
Observations et échantillonnages	Les débarquements sont rares sur ce point.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche au casier et au filet à poissons sont également pratiquées localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe au large, 2. Façade Caraïbe côtière. Nombre de marins : 2018 = 8 ; 2019 = 8. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 5 ; 2019 = 6.
Equipements	Les infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule sur des tables construites par les pêcheurs près de la route.

11.2.3 Trou Étienne

Trou Étienne est un point de débarquement secondaire de l'UO 011. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 42.

Tableau 42 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Trou Étienne

Nom local du point	Trou Étienne
Unité d'observation	011
Commune	Trois-Îlets
Coordonnées GPS	14.5515°N / -61.0486°W
Code Ifremer	DF7
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du sud. Après avoir passé Rivière Salée, prendre la D7 jusqu'à la commune des Trois-Ilets puis suivre la direction de la Pointe du Bout. Tourner à droite sur la rue La Wallon et continuer la descente sur la rue du Fromager. Le point de débarquement se trouve sur la gauche au niveau du ponton.
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur le bas-côté du chemin de terre. L'accès au point de débarquement se fait en descendant à pied légèrement en contrebas.
Illustration	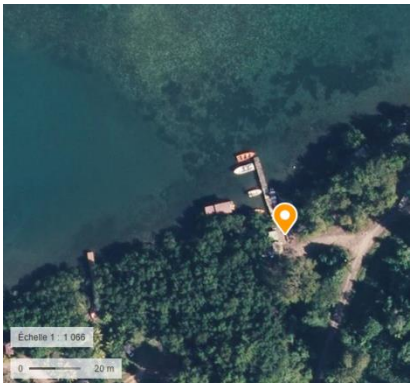
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h
Observations et échantillonnages	Il s'agit d'un nouveau point de débarquement, il n'y a pas de vente à cet endroit.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche au casier et au filet à poissons sont également pratiquées localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe au large, 2. Façade Caraïbe côtière. Les données concernant le nombre de marins et le nombre de navires actifs sur ce point sont indisponibles.
Equipements	Ce point de débarquement présente un ponton de débarquement.
Vente du poisson	La vente se déroule principalement à l'Anse Mitan et au marché de Fort-de-France.
Commentaires	Le site est peu fréquenté car difficilement accessible et peu utilisé par les marins pêcheurs.

11.2.4 Anse à l'Âne

Anse à l'Âne est un point de débarquement secondaire de l'UO 011. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 43. Il a la particularité de présenter deux zones de débarquement : l'une située au sud et l'autre au nord.

Tableau 43 : Tableau présentant les caractéristiques principales d'Anse à l'Âne

Nom local du point	Anse à l'Âne
Unité d'observation	011
Commune	Trois-Îlets
Coordonnées GPS	14.5418°N / -61.0643°W
Code Ifremer	DF6
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin, puis emprunter la N5 en direction du Sud. Après avoir passé la commune de Rivière Salée, prendre la D7 jusqu'au Trois-Ilets. Continuer sur cette route pour arriver à l'Anse à l'Âne. Rentrer sur le parking avant la station essence. Ne pas se garer sur le parking, mais poursuivre sur la route qui monte tout droit. La route est étroite et mène à des cabanes de pêcheur qu'il est possible de contourner en voiture. Cet endroit (zone sud) offre un bon point de vue sur l'Anse à l'Âne. Pour aller en zone nord, il suffit de longer la plage. Pour cela, il est recommandé de se garer sur le parking près de la station essence et accéder à la plage à pied.
Où se garer ?	Pour la zone nord, il est possible de se garer sur le parking de la plage. Pour la zone sud, se garer à côté des cabanes de pêche.
Illustration	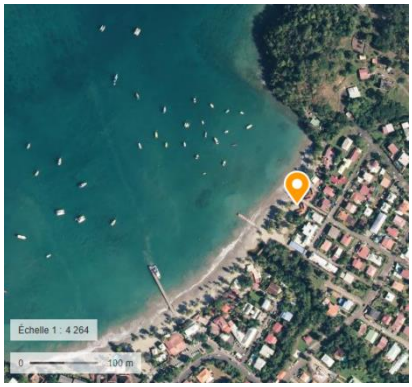
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h
Observations et échantillonnages	Les observations de débarquement sont rares sur ce point.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au casier à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 14 ; 2019 = 10. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 9 ; 2019 = 8.

Equipements	Ce point de débarquement présente une chambre froide, un ponton de débarquement ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule sur la plage près des cabanes de pêcheurs, au bout de l'anse.

11.2.5 Anse Dufour

Anse Dufour est un point de débarquement secondaire de l'UO 11. Les caractéristiques de ce point de débarquement figurent dans le tableau 44 ci-dessous.

Tableau 44 : Tableau présentant les caractéristiques principales d'Anse Dufour

Nom local du point	Anse Dufour	
Unité d'observation	011	
Commune	Les Anses-d'Arlet	
Coordonnées GPS	14.5257°N / -61.0895°W	
Code Ifremer	EF2	
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du Sud. Après avoir passé la commune de Rivière Salée, prendre la D7 en direction des Anses-d'Arlet. Tourner à droite sur la route de l'Anse Dufour. Le point de débarquement est situé sur la plage.	
Où se garer ?	Au bout de la route menant aux anses Dufour et Noire, il y a un virage sur la droite et une petite montée. Au sommet, un parking est présent.	
Illustration		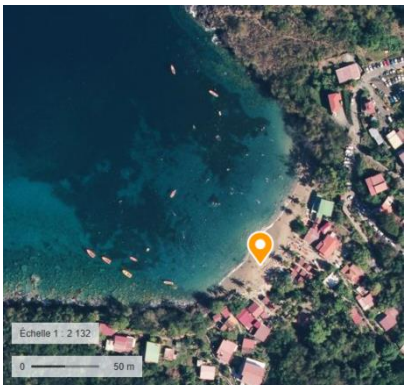
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h	
Observations et échantillonnages	Il y a très peu d'observations qui sont réalisées sur ce point de débarquement.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, à la senne de plage et au casier à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 8 ; 2019 = 7. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 7 ; 2019 = 6.	

Équipements	Ce point de débarquement présente des abris de pêche financés par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule sur des tables proches des cabanes, sur la plage.

11.2.6 Grande Anse

Grande Anse est un point de débarquement secondaire de l'UO 11. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 45.

Tableau 45 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Grande Anse

Nom local du point	Grande Anse
Unité d'observation	011
Commune	Les Anses-d'Arlet
Coordonnées GPS	14.5035°N / -61.0846°W
Code Ifremer	EF3
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du sud. Après avoir passé la commune de Rivière Salée, prendre la D7 en direction des Anses-d'Arlet. Continuer sur cette route jusqu'à apercevoir un panneau indiquant sur la gauche « Grande Anse d'Arlet - Ti Sable ». Tourner à droite puis prendre directement sur la gauche pour arriver sur la plage (la route est sans issue).
Où se garer ?	Il y a un parking au bout de cette voie sans issue.
Illustration	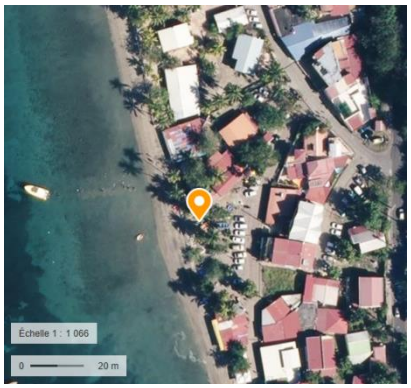
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h
Observations et échantillonnages	Il y a peu de débarquements de grands pélagiques, il s'agit surtout de poissons de casiers.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière au casier à poissons, au filet à poissons et à langoustes, au filet encerclant à balaous. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large. Nombre de marins : 2018 = 16 ; 2019 = 13. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 9 ; 2019 = 7.
Équipements	Ce point de débarquement dispose de tables de vente et de découpe du poisson. Un ponton de débarquement est présent, ainsi que des abris de

	pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule sur une table installée sur la plage.

11.2.7 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 46). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 46 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 011

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
TI-Magasin Zéline	DF1	14.5362°N / -61.0274°W
TI-Bord de Mer	DF2	14.5402°N / -61.0363°W
TI-Pointe Galy	DF3	14.5480°N / -61.0435°W
TI-Anse Marette	DF5	14.5492°N / -61.0607°W
AA-Anse Noire	EF1	14.5276°N / -61.0873°W

12 UO 012 : Petite Anse

12.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 012 est située dans le secteur du canal de Sainte-Lucie, au sud de l'île.

Elle comprend deux points de débarquement, tous deux fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 15).

Petite Anse est une bourgade faisant partie de la commune des Anses-d'Arlet. Elle est enclavée dans une vallée, à l'ouest du Morne Larcher. Les deux points de débarquement de cette UO sont très liés. Cette anse fait l'objet d'une UO bien distincte de celle des Anses-d'Arlet car la densité de pêcheurs y est relativement importante.

Bien qu'enclavée, Petite Anse bénéficie de plusieurs infrastructures importantes et nécessaires à la pratique de la pêche faisant de cet endroit un lieu important pour l'activité dans la partie sud-Caraïbe de la Martinique.

Figure 15 : Points de débarquement de l'UO 012 (sources : Ifremer)

12.2 Points de débarquement

12.2.1 Petite Anse (Degras)

Petite Anse (Degras) est un point de débarquement principal de l'UO 012. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 47.

Tableau 47 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Petite Anse (Degras)

Nom local du point	Petite Anse (Degras)
Unité d'observation	012
Commune	Les Anses-d'Arlet
Coordonnées GPS	14.4634°N / -61.0670°W
Code Ifremer	EF6
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du sud. Après avoir passé la commune de Rivière Salée, suivre la D7 en direction du Diamant. Au Diamant, emprunter la D37 jusqu'à Petite Anse. En arrivant, suivre le panneau « Port de pêche » sur la gauche.
Où se garer ?	A côté du carbet sur le port.
Illustration	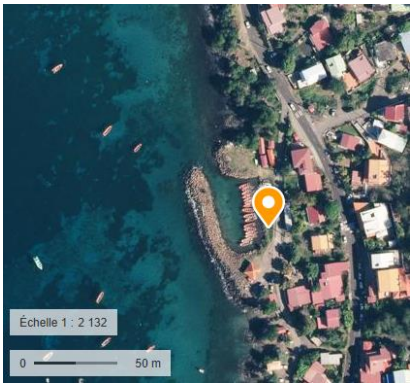
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 9-12 h Pêche au large : 14-19 h
Observations et échantillonnages	Les professionnels ne rentrent pas seulement dans le port, il y a aussi des cabanes de pêche autour de ce dernier.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche au casier à poissons est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe au large, 2. Façade Caraïbe côtière, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 3 ; 2019 = 4. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 2 ; 2019 = 4.
Equipements	Ce point de débarquement présente un appontement ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule à l'arrivée des bateaux sur des tables construites par les professionnels.
Commentaires	Ce point de débarquement est l'un des 8 ports de pêche de l'île. La diversité des métiers pratiqués permet d'avoir un panel intéressant de professionnels.

12.2.2 Petite Anse

Petite Anse est l'autre point de débarquement principal de l'UO 012. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 48.

Tableau 48 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Petite Anse

Nom local du point	Petite Anse
Unité d'observation	012
Commune	Les Anses-d'Arlet
Coordonnées GPS	14.4670°N / -61.0683°W
Code Ifremer	EF5
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du sud. Après avoir passé la commune de Rivière Salée, suivre la D7 en direction du Diamant. Une fois au Diamant emprunter la D37 (route littorale) jusqu'à Petite Anse. En arrivant, dépasser le port de pêche jusqu'à arriver au ponton de Petite Anse.
Où se garer ?	Des places sont disponibles de l'autre côté de la route, près de l'arrêt de bus.
Illustration	
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 9-12 h Pêche au large : 14-19 h
Observations et échantillonnages	Certains professionnels débarquent sur le ponton et ramènent ensuite leur canot au port.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier à poissons et au filet à poissons et à lambis. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également très pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 54 ; 2019 = 55. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 30 ; 2019 = 32.
Equipements	Ce point de débarquement dispose de tables de vente et de découpe du poisson construite par les professionnels. Une machine à glace, une chambre froide ainsi qu'une pompe à essence sont disponibles pour les professionnels. Un ponton de débarquement est présent, ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale. Par ailleurs, un magasin de matériel de pêche se trouve sur ce point de

	débarquement.
Vente du poisson	La vente se déroule à l'arrivée des bateaux sur des tables construites par les professionnels, le long des cabanes de pêche.
Commentaires	La diversité des métiers pratiqués permet d'avoir un panel intéressant de professionnels sur ce point de débarquement.

13 UO 013 : Le Diamant

13.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 013 est située dans le secteur sud-ouest Caraïbe de l'île.

Elle comprend six points de débarquement, dont deux sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 16). Les quatre autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

La commune du Diamant se situe dans une des zones les plus sèches de la Martinique. Ces conditions climatiques s'expliquent par l'absence de relief. L'ensoleillement présent tout au long de l'année ainsi que les grandes plages de sable blanc font du Diamant une commune très touristique.

Concernant les conditions de navigation, la baie du Diamant est réputée pour sa courantologie. La circulation atmosphérique met en mouvement les masses d'eau nord équatoriales qui rentrent dans la mer des Caraïbes ce qui engendre un courant d'est en ouest entre Sainte-Lucie et la Martinique. La baie du Diamant étant partiellement protégée des alizés par la pointe sud-est de l'île, l'exposition à la houle y est modérée. Le Rocher du Diamant, emblématique de la baie, est interdit au débarquement mais sa périphérie est fréquentée par les pêcheurs pour leur activité professionnelle.

En période d'arrivage de sargasses, le secteur peut-être impacté par l'échouage massif de ces algues.

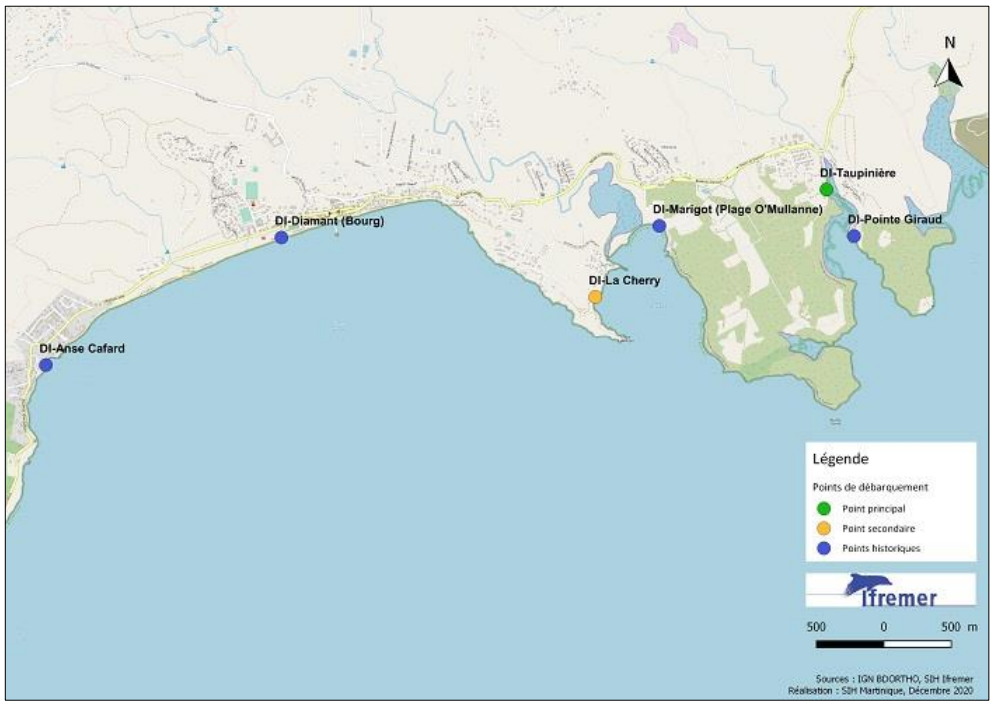

Figure 16 : Points de débarquement de l'UO 013 (sources : Ifremer)

13.2 Points de débarquement

13.2.1 Taupinière

Taupinière est le point de débarquement principal de l'UO 013. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 49.

Tableau 49 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Taupinière

Nom local du point	Taupinière	
Unité d'observation	013	
Commune	Le Diamant	
Coordonnées GPS	14.4816°N / -60.9919°W	
Code Ifremer	FF5	
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du sud. Après avoir passé la commune de Rivière Salée, prendre la D7 en direction du Diamant. Sur cette route, tourner à gauche direction Taupinière « Port départemental ». Les cabanes colorées des pêcheurs se trouvent un peu plus loin, sur la gauche.	
Où se garer ?	En arrivant à Taupinière, il y a des stationnements en bataille situés en hauteur une fois les cabanes colorées dépassées.	
Illustration		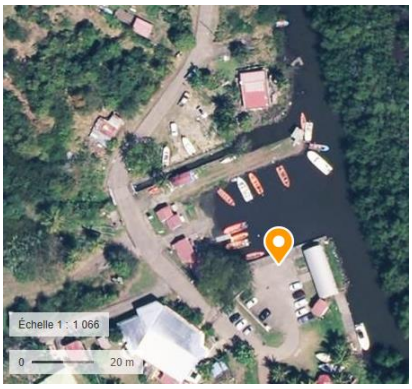
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 8-12 h Pêche au large : 12-19 h	
Observations et échantillonnages	Il est possible d'y trouver des langoustes ou du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière au casier, au filet à poissons et en apnée. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également très pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 26 ; 2019 = 26. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 17 ; 2019 = 19.	
Equipements	Ce point de débarquement dispose de tables de vente et de découpe du poisson. Un appontement est présent, ainsi que des abris de pêche. Un ponton de débarquement est disponible.	

	Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule sur des tables de découpe du poisson.
Commentaires	Ce point est l'un des 8 ports de pêche de l'île.

13.2.2 La Cherry

La Cherry est un point de débarquement secondaire de l'UO 013. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 50.

Tableau 50 : Tableau présentant les caractéristiques principales de La Cherry

Nom local du point	La Cherry	
Unité d'observation	013	
Commune	Le Diamant	
Coordonnées GPS	14.4742°N / -61.0078°W	
Code Ifremer	FF3	
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du sud. Après avoir passé la commune de Rivière Salée, suivre la D7 en direction du Diamant. Au rond-point représentant une sculpture du rocher du Diamant, prendre la dernière sortie à gauche direction « La Cherry ». Suivre le panneau indiquant le club de plongée « An Dlo Plongée », le point de débarquement se situe juste à côté (c'est une impasse).	
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur le bas-côté à droite en arrivant.	
Illustration		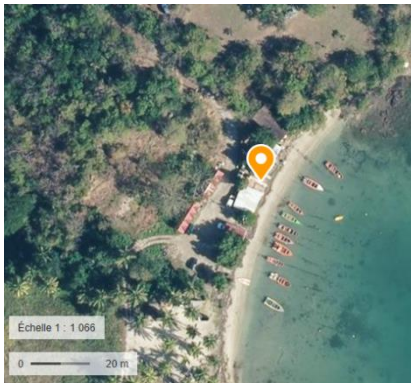
Horaires privilégiés pour les observations	9-12 h	
Observations et échantillonnages	Il est possible d'y trouver du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au casier à poissons. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également très pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 12 ; 2019 = 10. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 7 ; 2019 = 7.	
Equipements	Ce point de débarquement présente des tables de vente et de découpe du poisson construits par les professionnels.	

Vente du poisson	La vente se déroule sur les tables de découpe du poisson.
Commentaires	Le site est peu fréquenté.

13.2.3 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 51). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 51 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 013

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
DI-Anse Cafard	FF1	14.4695°N / -61.0456°W
DI-Le Bourg du Diamant	FF2	14.4783°N / -61.0294°W
DI-Marigot (Plage O'Mullanne)	FF4	14.4791°N / -61.0034°W
DI-Pointe Giraud	FF6	14.4784°N / -60.9900°W

14 UO 014 : Trois-Rivières

14.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 014 est située dans le secteur du canal de Sainte-Lucie, au sud de l'île.

Elle comprend un unique point de débarquement, fréquenté par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 17).

Le port de Trois-Rivières, situé sur la commune de Sainte-Luce, est une percée dans la mangrove où les bateaux sont abrités. De nombreux affleurements de patates coralliennes sont présents dans l'anse, pouvant entrainer une contrainte de navigation pour les professionnels.

Figure 17 : Points de débarquement de l'UO 014 (sources : Ifremer)

14.2 Point de débarquement de Trois-Rivières

Trois-Rivières est le point de débarquement principal de l'UO 014. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 52.

Tableau 52 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Trois-Rivières

Nom local du point	Trois-Rivières
Unité d'observation	014
Commune	Sainte-Luce
Coordonnées GPS	14.4730°N / -60.9633°W
Code Ifremer	GF1
Accès	En partant du Robert, suivre la N1 en direction de Fort-de-France puis la N5 en direction du Marin. Après avoir passé la distillerie « Trois-Rivières », prendre la première sortie au rond-point puis tourner à nouveau à droite sur la D7. Tourner à gauche sur la rue des pêcheurs et descendre jusqu'au front de mer.
Où se garer ?	Un peu après le port, en arrivant, il y a de nombreuses places de parking sur la droite.
Illustration	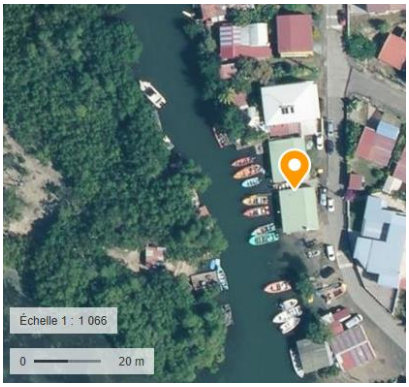
Horaires privilégiés pour les observations	14-19 h
Observations et échantillonnages	La présence de grands pélagiques rend possible l'échantillonnage pour le programme OBSVENTES. La disposition des installations et la présence de vastes tables rend aisée les mensurations, notamment pour les espèces de grands pélagiques.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière, en apnée, au casier, au filet à poissons et langoustes est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe au large, 2. Façade Atlantique au large, 3. Façade Caraïbe côtière, 4. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 20 ; 2019 = 24. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 15 ; 2019 = 15.
Equipements	Ce point de débarquement est équipé de tables de vente et de découpe du poisson construites par les pêcheurs. Une machine à glace et une chambre froide sont à disposition des professionnels, elles ont été financées par la collectivité territoriale.

	Un ponton de débarquement est également présent, ainsi que des abris de pêche.
Vente du poisson	La vente se fait directement auprès des clients (restaurateurs, particuliers) ou par commandes.

15 UO 015 : Sainte-Luce / Rivière-Pilote

15.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 015 est située dans le secteur du canal de Sainte-Lucie, au sud de l'île.

Elle comprend cinq points de débarquement, dont deux sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 18). Les trois autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Cette UO est répartie sur les communes de Sainte-Luce et de Rivière-Pilote. Sainte-Luce se situe dans le sud de l'île, c'est une ville touristique localisée le long de plages de sable blanc sur le canal de Sainte-Lucie.

Rivière-Pilote, commune limitrophe à l'est de Sainte-Luce, est quant à elle implantée dans la mangrove. Ces secteurs sont relativement protégés des intempéries (vents et houles) par la pointe sud-est de l'île.

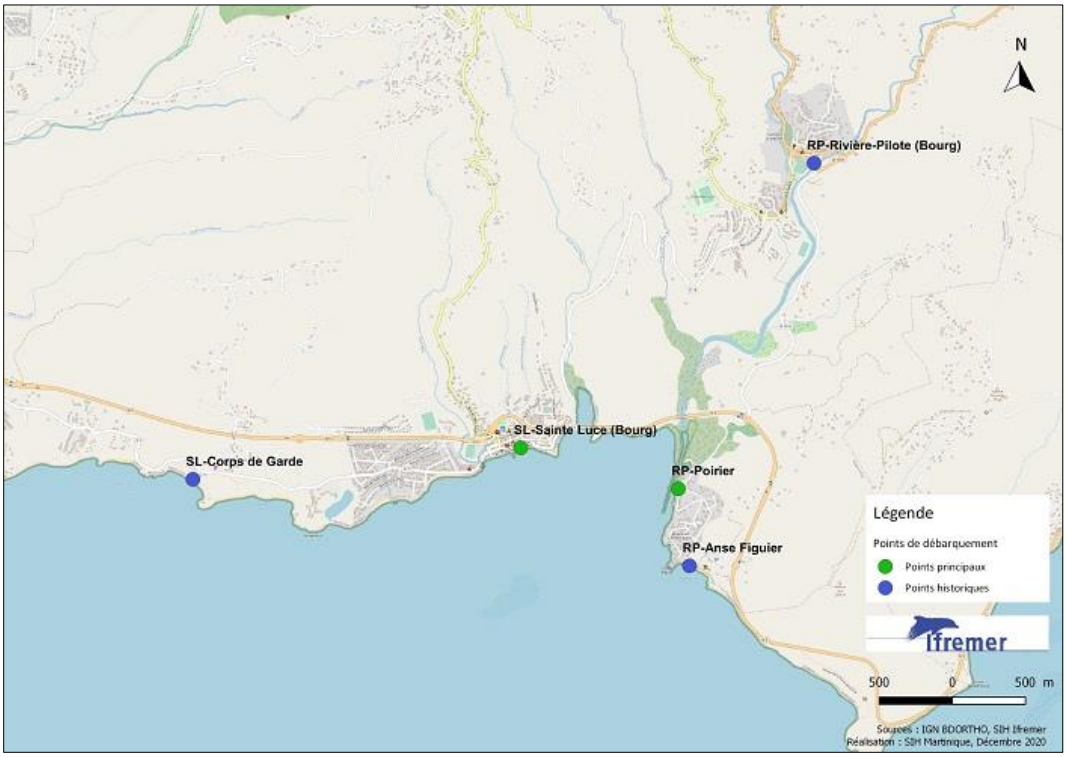

Figure 18 : Points de débarquement de l'UO 015 (sources : Ifremer)

15.2 Points de débarquement

15.2.1 Le Bourg de Sainte-Luce

Le Bourg de Sainte-Luce est un point de débarquement principal de l'UO 015. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 53.

Tableau 53 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Sainte-Luce

Nom local du point	Le Bourg de Sainte-Luce
Unité d'observation	016
Commune	Sainte-Luce
Coordonnées GPS	14.4679°N / -60.9212°W
Code Ifremer	GF3
Accès	En partant du Robert, suivre la N1 en direction de Fort-de-France puis prendre la N5, direction le Marin, jusqu'à Sainte-Luce. Tourner à droite sur la D17 au niveau de la commune. Les débarquements se font sur toute la longueur de l'anse du bourg.
Où se garer ?	Un grand parking situé à l'entrée du bourg permet de se garer facilement.
Illustration	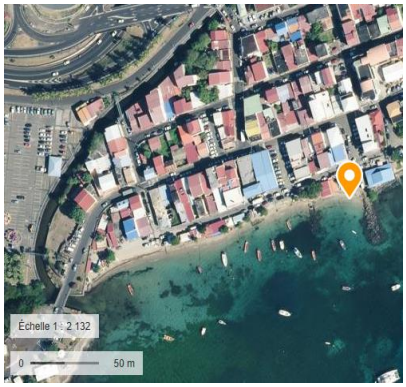
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 8-14 h Pêche au large : 12-19 h
Observations et échantillonnages	Il est possible d'y trouver des langoustes ou du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement. Le ponton est un point d'observation à privilégier pour voir arriver les pêcheurs.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au casier à poissons et langoustes. La pêche au large, au DCP ou miquelon est également très pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 35 ; 2019 = 35. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 25 ; 2019 = 24.
Equipements	Ce point de débarquement dispose de tables de vente et de découpe du poisson construites par les professionnels. Un ponton de débarquement est présent, ainsi que des abris de pêche.

	Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule sur les tables des professionnels, en début de matinée.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

15.2.2 Poirier

Poirier est également un point de débarquement principal de l'UO 015. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 54.

Tableau 54 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Poirier

Nom local du point	Poirier
Unité d'observation	016
Commune	Rivière-Pilote
Coordonnées GPS	14.4653°N / -60.9112°W
Code Ifremer	HF2
Accès	En partant du Robert, emprunter la N1 en direction de Fort-de-France puis prendre la N5, en direction du Marin. Dépasser la commune de Sainte-Luce et prendre à droite au rond-point en direction de « chemin de Poirier ». Continuer jusqu'au port.
Où se garer ?	Il y a de nombreuses places sur l'accotement à proximité du point de débarquement.
Illustration	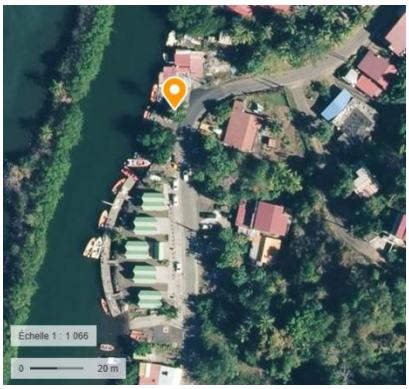
Horaires privilégiés pour les observations	8-12 h
Observations et échantillonnages	Il est possible d'y trouver des langoustes, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : principalement de la pêche au filet à poissons, à langoustes et à lambis en saison. La pêche au large, au DCP ou miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Caraïbe au large, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 15 ; 2019 = 12. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 12 ; 2019 = 10.

Equipements	Ce point de débarquement présente des tables de vente et de découpe du poisson, un ponton ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente du poisson se déroule sur place en début de matinée ou sur une table de vente située au rond-point à l'entrée de Poirier.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

15.2.3 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 55). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 55 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 015

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
SL-Corps de Garde	GF2	14.4659°N / -60.9420°W
RP-Le Bourg de Rivière-Pilote	HF1	14.4860°N / -60.9026°W
RP-Anse Figuier	HF3	14.4604°N / -60.9105°W

16 UO 016 : Sainte-Anne / Le Marin

16.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 016 est située dans le secteur du canal de Sainte-Lucie ainsi que dans le secteur sud-Atlantique.

Elle comprend sept points de débarquement, dont quatre sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 19). Les trois autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Les points de débarquement sont répartis entre la baie du Marin et l'extrême sud de la côte Atlantique. Cette UO est située à la jonction entre l'océan Atlantique et la mer Caraïbe. Elle bénéficie d'un climat chaud et sec pendant la saison du carême.

La baie du Marin est un des hauts lieux de la plaisance en Martinique, ce qui ajoute une certaine complexité à la navigation dans le secteur avec une forte affluence autour de la marina. La commune du Marin et la côte ouest de la commune de Sainte-Anne sont des zones relativement protégées des intempéries. En revanche, sur la façade atlantique de Sainte-Anne, notamment à Cap Chevalier, les conditions climatiques sont beaucoup plus rudes, cette côte étant fortement exposée à l'est.

La diversité des milieux (côte rocheuse, récifs coralliens, mangroves, îlets) permettent l'utilisation d'engins de pêche diversifiés et le déploiement d'une pêcherie côtière importante.

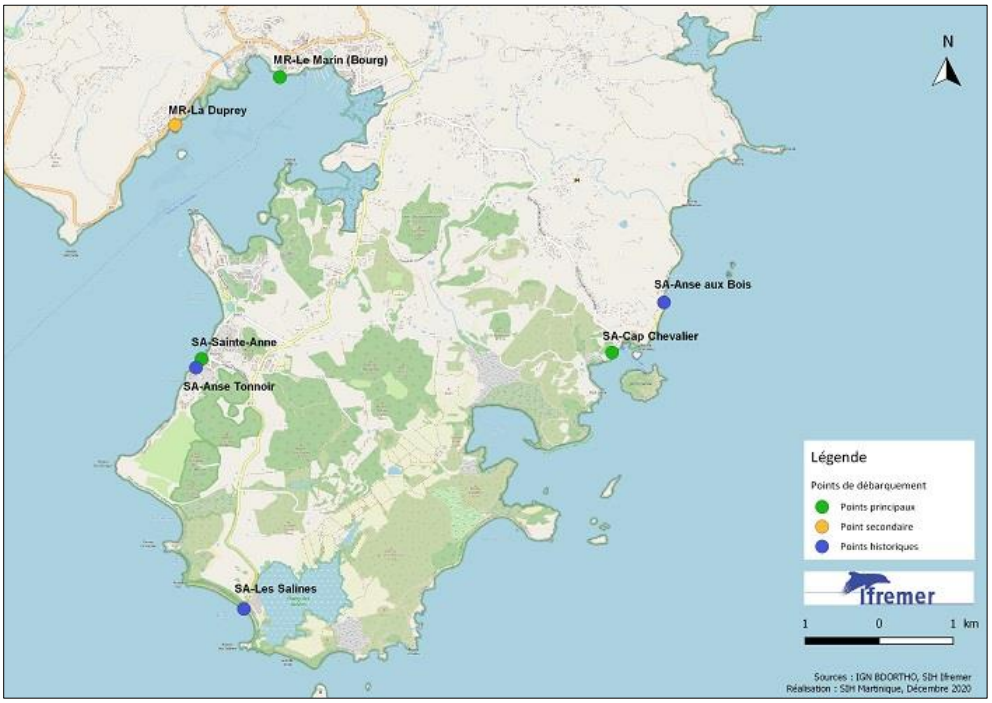

Figure 19 : Points de débarquement de l'UO 016 (sources : Ifremer)

16.2 Points de débarquement

16.2.1 Le Bourg du Marin

Le Bourg du Marin est un point de débarquement principal de l'UO 016. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 56.

Tableau 56 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg du Marin

Nom local du point	Le Bourg du Marin
Unité d'observation	016
Commune	Le Marin
Coordonnées GPS	14.4690°N / -60.8729°W
Code Ifremer	IF2
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du Marin. Une fois au Marin se diriger sur le front de mer par l'avenue Camille Darsières jusqu'au marché aux poissons qui se situe devant le port de pêche.
Où se garer ?	Le parking est facile d'accès sur la place principale du marché.
Illustration	
Horaires privilégiés pour les observations	8-13 h
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont assez enclins aux échantillonnages OBSVENTES, ils peuvent s'effectuer facilement et directement sur les tables de vente.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière au casier à poissons, au filet à poissons et à langoustes, ainsi qu'à la senne. La pêche au large, au DCP ou miquelon est également très pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Atlantique côtière, 3. Façade Caraïbe au large, 4. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 32 ; 2019 = 38. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 14 ; 2019 = 16.
Equipements	Ce point de débarquement présente un marché aux poissons, non fonctionnel pour le moment. Il est équipé de tables de vente et de découpe du poisson ainsi que d'une chambre froide. Une machine à glace ainsi qu'une pompe à essence sont également à disposition des professionnels. Un quai bétonné est présent, ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.

Vente du poisson	La vente s'effectue de 8 h à 13 h.
Commentaires	Le site est très fréquenté, c'est l'un des 8 ports de pêche de l'île. Le Marin est un des seuls points de débarquement disposant d'un fort tirant d'eau pouvant accueillir des bateaux pontés de plus de 12 m. Ces navires ont la particularité de faire des marées de plus de 5 jours en allant notamment pêcher en Guyane.

16.2.2 Le Bourg de Sainte-Anne

Le Bourg de Sainte-Anne est un autre point de débarquement principal de l'UO 016. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 57.

Tableau 57 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Sainte-Anne

Nom local du point	Le Bourg de Sainte-Anne	
Unité d'observation	016	
Commune	Sainte-Anne	
Coordonnées GPS	14.4336°N / -60.8827°W	
Code Ifremer	JF1	
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du Marin. Continuer sur la D9 en direction de Sainte-Anne. Rentrer dans le bourg de la commune sur la route principale, le point de débarquement se situe sur la droite de la route au niveau du marché aux poissons.	
Où se garer ?	Se garer derrière le marché aux légumes.	
Illustration		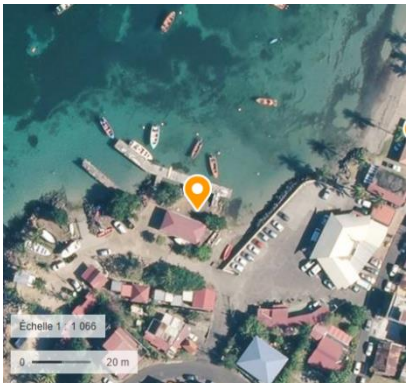
Horaires privilégiés pour les observations	8-10 h	
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont assez enclins aux échantillonnages OBSVENTES, ils peuvent s'effectuer facilement et directement sur les tables de vente.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier et au filet à poissons. La pêche au large, au DCP ou miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Caraïbe côtière, 2. Façade Atlantique côtière, 3. Façade Caraïbe au large, 4. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 12 ; 2019 = 9.	

	Nombre de bateaux actifs : 2018 = 9 ; 2019 = 8.
Equipements	Ce point de débarquement dispose d'un marché aux poissons. Il possède des tables de vente et de découpe du poisson. Un ponton de débarquement est présent, ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule de 8 h à 10 h.
Commentaires	Le site est très fréquenté. Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

16.2.3 Cap Chevalier

Cap Chevalier est également un point de débarquement principal de l'UO 016. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 58.

Tableau 58 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Cap Chevalier

Nom local du point	Cap Chevalier	
Unité d'observation	016	
Commune	Sainte-Anne	
Coordonnées GPS	14.4344°N / -60.8313°W	
Code Ifremer	JF4	
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du Marin. Continuer sur la D9 en direction de Sainte-Anne. Au deuxième rond-point prendre la troisième sortie et s'engager sur la D33. Prendre à droite la route de la croix et continuer sur le chemin de Crève Cœur. Ensuite, tourner à gauche sur le chemin du Cap Chevalier et suivre cette route jusqu'à arriver sur le front de mer.	
Où se garer ?	Parking accessible à proximité des cabanes de pêche.	
Illustration		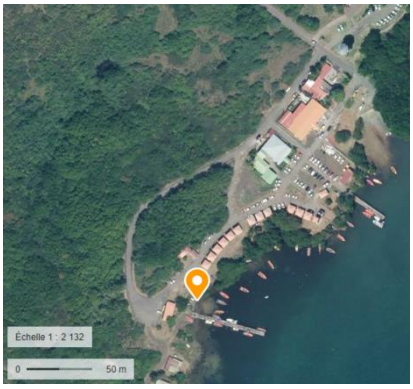
Horaires privilégiés pour les observations	10-12 h	
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont assez enclins aux échantillonnages OBSVENTES, ils peuvent s'effectuer facilement et directement sur les tables de vente.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier à poisons, au filet à poissons et à langoustes. La pêche au large, au DCP ou miquelon est également très pratiquée localement. La pêche aux oursins y est également présente en saison.	

	Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique côtière, 2. Façade Atlantique au large, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 45 ; 2019 = 45. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 26 ; 2019 = 26.
Equipements	Ce point de débarquement dispose de tables de vente et de découpe du poisson. Une machine à glace et une chambre froide sont présentes pour les professionnels. Un ponton de débarquement est également disponible, ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule de 9 h à 11 h pour les retours de pêche côtière et entre 11 h et 15 h pour les retours du large. La vente se fait essentiellement par livraison.
Commentaires	Le site est peu fréquenté par les acheteurs de poissons. Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

16.2.4 La Duprey

La Duprey est un point de débarquement secondaire de l'UO 016. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 59.

Tableau 59 : Tableau présentant les caractéristiques principales de La Duprey

Nom local du point	La Duprey	
Unité d'observation	016	
Commune	Le Marin	
Coordonnées GPS	14.4630°N / -60.8860°W	
Code Ifremer	IF1	
Accès	En partant du Robert, prendre la N1 vers le Lamentin puis emprunter la N5 en direction du Marin. Après avoir dépassé Rivière-Pilote, continuer sur la N5, tourner à droite au niveau du panneau indiquant « La Duprey ».	
Où se garer ?	Il y a un large parking au niveau de ce point.	
Illustration		
Horaires privilégiés pour les observations	10-12 h	
Observations et	Les pêcheurs sont assez enclins aux échantillonnages OBSVENTES, ils peuvent	

échantillonnages	s'effectuer facilement et directement sur les tables de vente.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière, au casier à poissons et au filet à poissons et à langoustes. La pêche au large, au DCP ou miquelon est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique côtière, 2. Façade Atlantique au large, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 4 ; 2019 = 3. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 2 ; 2019 = 2.
Equipements	Ce point de débarquement présente des tables de vente et de découpe du poisson ainsi que des abris de pêche. Un ponton de débarquement est également disponible. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule aux alentours de 12 h pour la pêche côtière.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

16.2.5 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 60). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 60 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO O16

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
SA-Anse Tonnoir	JF2	14.4325°N / -60.8834°W
SA-Les Salines	JF3	14.4022°N / -60.8774°W
SA-Anse aux Bois	JF5	14.4407°N / -60.8248°W

17 UO 017 : Macabou / Cap Macré

17.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 017 est située au sud de la façade Atlantique, entre les communes du Vauclin et du Marin.

Elle comprend quatre points de débarquement, dont deux sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 20). Les deux autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Cette UO est soumise à un régime climatique dit de savane. Les points de débarquement localisés en fond de baie sont relativement protégés des intempéries océaniques. Le littoral se compose d'un platier corallien avec des hauts fonds et de forts courants côtiers. L'évolution de la bathymétrie est assez douce dans ce secteur.

Le Conservatoire du Littoral est particulièrement implanté dans cette zone avec une grande majorité de la frange côtière sous protection. Cette UO est également traversée par un sentier de randonnée littorale très fréquenté (« Trace des Caps »).

Figure 20 : Points de débarquement de l'UO 017 (sources : Ifremer)

17.2 Points de débarquement

17.2.1 Cul-de-Sac Ferré (Cap Marin)

Cul-de-Sac Ferré (Cap Marin) est le point de débarquement principal de l'UO 017. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 61.

Tableau 61 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Cul-de-Sac Ferré (Cap Marin)

Nom local du point	Cul-de-Sac Ferré (Cap Marin)
Unité d'observation	017
Commune	Le Marin
Coordonnées GPS	14.4738°N / -60.8218°W
Code Ifremer	IF4
Accès	Depuis Le Robert, prendre la direction du Vauclin puis du Marin par la route littorale (N6). Suivre la direction de Sainte-Anne sur la D9 et au deuxième rond-point emprunter la troisième sortie à gauche sur la D33. Continuer sur cette route jusqu'à rejoindre la voie communale des Caps, s'engager sur cette route et au prochain croisement tourner à droite. Suivre cette route jusqu'à la mangrove. Une fois dans la végétation, prendre à droite au croisement et suivre cette piste jusqu'au bout.
Où se garer ?	Il est possible de se garer dans les champs ou sur le bas-côté.
Illustration	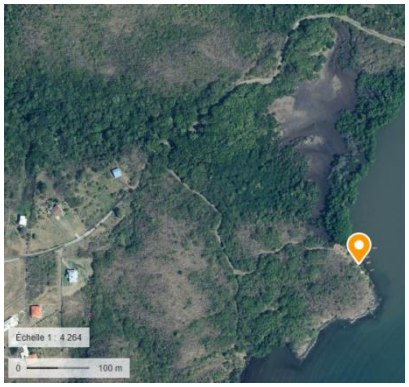
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 9-11 h Pêche au large : 17-19 h
Observations et échantillonnages	Il est possible de réaliser les échantillonnages auprès des cabanes des pêcheurs.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche au casier à poissons est également pratiquée localement, ainsi que les oursins en saison. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2018 = 7 ; 2019 = 5. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 4 ; 2019 = 3.
Equipements	Ce point de débarquement présente des abris de pêche construits par les professionnels.

Vente du poisson	La vente se déroule directement aux cabanes des pêcheurs ou sur commande.
Commentaires	Ce site est très peu fréquenté.

17.2.2 Cap Macré

Cap Macré est un point de débarquement secondaire de l'UO 017. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 62.

Tableau 62 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Cap Macré

Nom local du point	Cap Macré	
Unité d'observation	017	
Commune	Le Marin	
Coordonnées GPS	14.4753°N / -60.8193°W	
Code Ifremer	IF5	
Accès	Depuis Le Robert, prendre la direction du Vauclin puis du Marin par la route littorale (N6). Suivre la direction de Sainte-Anne sur la D9 et au deuxième rond-point emprunter la troisième sortie à gauche sur la D33. Continuer sur cette route jusqu'à rejoindre la voie communale des Caps, s'engager sur cette route et au prochain croisement tourner à droite. Suivre cette route jusqu'à la mangrove. Une fois dans la végétation, prendre à gauche au croisement et suivre cette piste jusqu'au bout.	
Où se garer ?	Possibilité de se garer dans les champs ou sur le bas-côté.	
Illustration		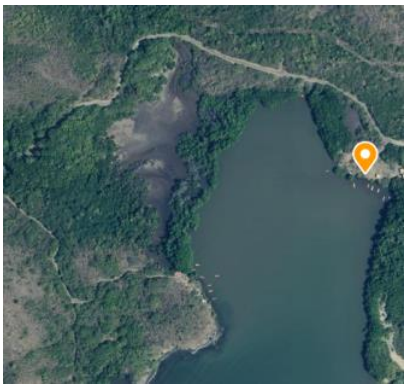
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 9-11 h Pêche au large : 17-19 h	
Observations et échantillonnages	Il est possible de réaliser les échantillonnages auprès des cabanes des pêcheurs.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche au casier à poissons est également pratiquée localement, ainsi que les oursins en saison. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière, 3. Canal de Sainte-Lucie. Nombre de marins : 2019 = 2. Nombre de bateaux actifs : 2019 = 1.	

	Les données concernant les nombres de marins et de navires actifs pour l'année 2018 sont indisponibles.
Equipements	Ce point de débarquement présente des abris de pêche.
Vente du poisson	La vente se déroule directement aux cabanes des pêcheurs ou sur commande.
Commentaires	Ce site est très peu fréquenté.

17.2.3 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 63). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 63 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 017

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
VC-Paquemar	KF1	14.5111°N / -60.8358°W
VC-Macabou	KFC	14.5117°N / -60.8233°W

18 UO 018 : Le Vauclin

18.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 018 est située dans le secteur sud-Atlantique de l'île.

Elle comprend cinq points de débarquement, dont deux sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 21). Les trois autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs, ils sont considérés comme historiques.

Le Vauclin ainsi que toute la partie sud-est de la Martinique bénéficient d'un climat plutôt sec de type savane. Cette commune possède un des ports de pêche les plus importants de la Martinique, beaucoup de pêcheurs y débarquent et la fréquentation est significative. C'est aussi le premier port à avoir été construit sur le territoire. Il est localisé en fond de baie à l'embouchure de la rivière du Vauclin et protégé par un brise-lame empierré. L'évolution de la bathymétrie y est assez douce ce qui engendre une accumulation de sédiments en partie drainés par la rivière.

Le port est soumis à une importante problématique d'envasement, il nécessite un dragage tous les 5 ans. Ces opérations sont à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et destinées à maintenir de bonnes conditions pour la pêche, qui est la première activité économique de la commune (Deloffre & Le Lan, 2019). Par ailleurs, lors des épisodes d'échouages massifs de sargasses, la commune peut être sévèrement impactée.

Figure 21 : Points de débarquement de l'UO 018 (sources : Ifremer)

18.2 Points de débarquement

18.2.1 Le Port du Vauclin

Le Port du Vauclin est le point de débarquement principal de l'UO 018. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 64.

Tableau 64 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Port du Vauclin

Nom local du point	Le Port du Vauclin
Unité d'observation	018
Commune	Le Vauclin
Coordonnées GPS	14.5451°N / -60.8341°W
Code Ifremer	KF4
Accès	En partant du Robert, prendre la D1 et continuer sur la route littorale (N6) en direction du Vauclin. Une fois arrivé dans la commune, prendre à gauche juste avant la station essence en direction du centre-ville et suivre la direction du port bien indiqué par les panneaux.
Où se garer ?	Il est possible de se garer aux alentours du port.
Illustration	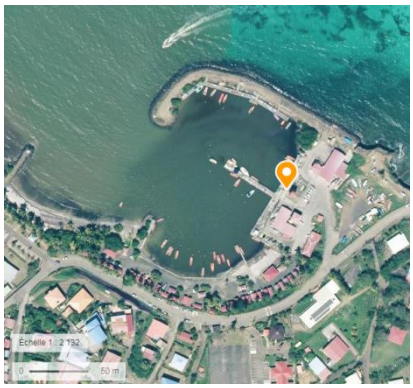
Horaires privilégiés pour les observations	8-13 h
Observations et échantillonnages	L'observation au débarquement est relativement simple car les pêcheurs vendent leurs captures directement sur les étals du port.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière au casier à poissons et à langoustes, au filet à poissons, à langoustes et aux lambis en saison, ainsi qu'en apnée. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. La pêche aux oursins y est aussi fortement présente en saison. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique côtière, 2. Façade Atlantique au large. Nombre de marins : 2018 = 106 ; 2019 = 100. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 56 ; 2019 = 50.
Equipements	Ce point de débarquement présente des tables de vente et de découpe du poisson. Une machine à glace ainsi qu'une pompe à essence sont à disposition des professionnels.

	Un appontement est disponible, ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale. Par ailleurs, un magasin de matériel de pêche se trouve sur ce point de débarquement.
Vente du poisson	La vente se déroule sur le port entre 8 h et 14 h.
Commentaires	Ce point est l'un des 8 ports de pêche de l'île, il constitue l'un des plus importants et est donc très fréquenté.

18.2.2 Pointe Faraudière / Anse Maroquet

Pointe Faraudière / Anse Maroquet est un point de débarquement secondaire de l'UO 018. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 65.

Tableau 65 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Pointe Faraudière / Anse Maroquet

Nom local du point	Pointe Faraudière / Anse Maroquet	
Unité d'observation	018	
Commune	Le Vauclin	
Coordonnées GPS	14.5618°N / -60.8302°W	
Code Ifremer	KF7	
Accès	En partant du Robert, suivre la D1 et continuer sur la route littorale (N6) en direction du Vauclin. Au dernier rond-point avant le Vauclin, prendre la troisième sortie à gauche. Emprunter cette voie jusqu'à dépasser le lotissement les Raisiniers. A la fourche, prendre à droite sur la voie Anse Balahou. Tourner ensuite sur la première route à droite sur la voie Anse Maroquet.	
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur place.	
Illustration		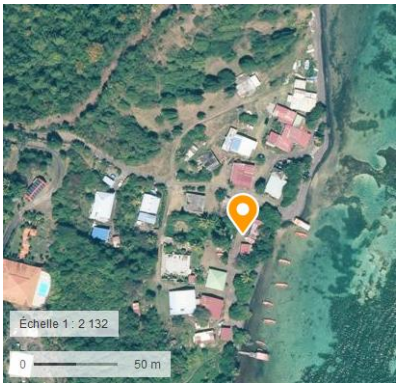
Horaires privilégiés pour les observations	8-13 h	
Observations et échantillonnages	L'observation au débarquement est relativement simple car les pêcheurs vendent leurs captures directement sur les étals en bois.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière au casier et au filet à poissons est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique large, 2. Façade Atlantique	

	côtière. Nombre de marins : 2018 = 5 ; 2019 = 6. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 3 ; 2019 = 3.
Equipements	Ce point de débarquement présente des tables de vente et de découpe du poisson ainsi que des pontons de débarquement, construits par les pêcheurs.
Vente du poisson	La vente se fait directement aux particuliers sur les étals de vente des professionnels.
Commentaires	

18.2.3 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 66). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 66 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 018

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
VC-Massy Massy	KF2	14.5385°N / -60.8275°W
VC-Pointe Faula	KF3	14.5400°N / -60.8285°W
VC-Château Paille	KF6	14.5528°N / -60.8370°W

19 UO 019 : Baie des Mulets

19.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 019 est située dans le secteur sud-Atlantique.

Elle comprend quatre points de débarquement, dont deux sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 22). Les deux autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Les points de débarquement de la baie des Mulets se trouvent sur des pointes et sont protégés grâce à la topographie locale (reliefs et découpage important de la côte). De plus, le récif corallien présent au large de cette partie de l'île constitue une barrière de protection supplémentaire permettant d'atténuer l'énergie de la houle arrivant sur la côte.

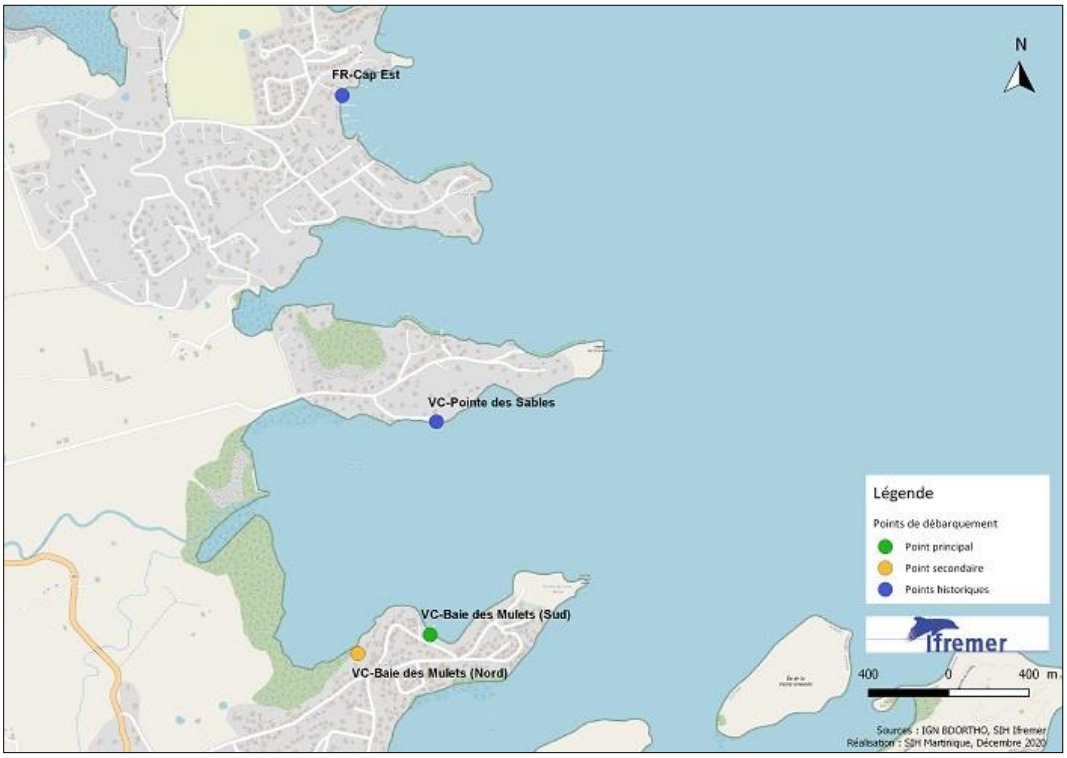

Figure 22 : Points de débarquement de l'UO 019 (sources : Ifremer)

19.2 Points de débarquement

19.2.1 Baie des Mulets (Sud)

Baie des Mulets (Sud) est le point de débarquement principal de l'UO 019. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 67.

Tableau 67 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Baie des Mulets (Sud)

Nom local du point	Baie des Mulets (Sud)
Unité d'observation	019
Commune	Le Vauclin
Coordonnées GPS	14.5697°N / -60.8477°W
Code Ifremer	KF8
Accès	En partant du Robert, prendre la D1 vers Le François puis continuer vers le sud sur la N6 en direction du Vauclin. Avant d'arriver au village, un panneau sur la gauche indique « Baie des Mulets ». Tourner à ce niveau dans la rue Maurice Mélidor-Fuxis. Continuer jusqu'à arriver à un croisement au niveau d'une épicerie. Tourner à gauche rue du Flamboyant, le point de débarquement se trouve sur la droite en contrebas.
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur le bas-côté.
Illustration	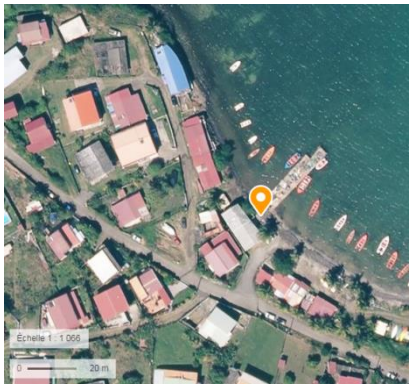
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 8-13 h Pêche au large : 12-17 h
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont relativement présents, il est donc facile d'accéder aux poissons pour les observations et les mensurations.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière au casier à poissons et à langoustes, au filet à poissons, à langoustes et à lambis en saison. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. La pêche aux oursins est fortement présente en saison. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique côtière, 2. Façade Atlantique au large. Nombre de marins : 2018 = 20 ; 2019 = 18. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 12 ; 2019 = 11.
Equipements	Ce point de débarquement présente un appontement ainsi que des abris de pêche.
Vente du poisson	La vente se déroule entre 9 h et 13 h pour la pêche côtière.

	Pour la pêche au large, la vente se déroule principalement sur le point de vente de Dostaly qui est plus fréquenté.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

19.2.2 Baie des Mulets (Nord)

Baie des Mulets (Nord) est un point de débarquement secondaire de l'UO 019. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 68.

Tableau 68 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Baie des Mulets (Nord)

Nom local du point	Baie des Mulets (Nord)	
Unité d'observation	019	
Commune	Le Vauclin	
Coordonnées GPS	14.5691°N / -60.8500°W	
Code Ifremer	KF9	
Accès	En partant du Robert, prendre la D1 vers Le François puis continuer vers le sud sur la N6 en direction du Vauclin. Avant d'arriver au village, un panneau sur la gauche indique « Baie des Mulets ». Tourner à ce niveau dans la rue Maurice Mélidor-Fuxis. Continuer sur cette voie et tourner à gauche sur l'allée de l'Alizée, poursuivre jusqu'au bout de la voie.	
Où se garer ?	Il est possible de se garer au bout du chemin.	
Illustration		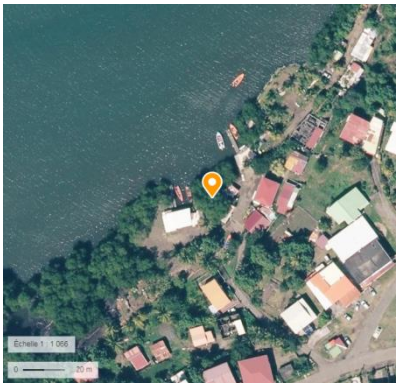
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière : 8-13 h Pêche au large : 12-17 h	
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont relativement présents, il est donc facile d'accéder aux poissons pour les observations et les mesures.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche côtière au casier à poissons et à langoustes, au filet à poissons, à langoustes et à lambis en saison. La pêche au large, au DCP ou à miquelon est également pratiquée localement. La pêche aux oursins y est fortement présente en saison. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique côtière, 2. Façade Atlantique au large. Nombre de marins : 2018 = 2 ; 2019 = 4. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 1 ; 2019 = 2.	

Equipements	Ce point de débarquement présente un appontement ainsi que des abris de pêche.
Vente du poisson	La vente se déroule entre 9 h et 13 h pour la pêche côtière. Pour la pêche au large, la vente se déroule principalement sur le point de vente de Dostaly qui est plus fréquenté.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

19.2.3 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 69). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 69 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 019

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
VC-Pointe des Sables	KFA	14.5765°N / -60.8475°W
FR-Cap Est	LF1	14.5869°N / -60.8505°W

20 UO 020 : Dostaly

20.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 020 est située dans le secteur sud-est-Atlantique de l'île.

Elle comprend quatre points de débarquement dont un seul est fréquenté par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui par conséquent fait l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 23). Les trois autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les marins-pêcheurs, ils sont considérés comme historiques.

La côte sud-est-Atlantique de l'île est relativement exposée aux conditions climatiques. Le récif corallien s'étendant au large, la baie ainsi que les nombreux îlets constituent une protection importante. La zone côtière est fermée à la pêche pour cause de pollution au chlordécone.

De plus, en période d'arrivage des sargasses, la baie du Simon qui abrite les pêcheurs professionnels peut être impactée par les échouages massifs.

Figure 23 : Points de débarquement de l'UO 020 (sources : Ifremer)

20.2 Points de débarquement

20.2.1 Dostaly

Dostaly est le point de débarquement principal de l'UO 020. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 70.

Tableau 70 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Dostaly

Nom local du point	Dostaly
Unité d'observation	020
Commune	Le François
Coordonnées GPS	14.5934°N / -60.8685°W
Code Ifremer	LF4
Accès	En partant du Robert, suivre la D1 vers Le François puis continuer vers le sud sur la N6 en direction du Vauclin. Après avoir dépassé la ville du François et traversé le village de Dostaly, prendre la troisième sortie à gauche au rond-point. Descendre la rue longeant l'école maternelle de Dostaly jusqu'au point de débarquement sur le bord de mer.
Où se garer ?	Il est possible de se garer sur l'espace vert derrière les tables de ventes au bord de la route.
Illustration	
Horaires privilégiés pour les observations	11-19 h
Observations et échantillonnages	Il est fréquent d'y trouver du poisson pélagique, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière au casier à poissons et en apnée est également pratiquée localement. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière. Nombre de marins : 2018 = 8 ; 2019 = 21. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 5 ; 2019 = 5.
Equipements	Ce point de débarquement dispose de tables de vente et de découpe du poisson construites par les pêcheurs. Un appontement ainsi que des abris de pêche sont également présents.
Vente du poisson	La vente se déroule sur les tables de découpe du poisson sur place et au bord

	de la route en amont du point de débarquement.
Commentaires	Le site est peu fréquenté.

20.2.2 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 71). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 71 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 020

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
FR-Le Simon	LF3	14.5933°N / -60.8683°W
FR-Frégate Sud (Frégate)	LF5	14.6059°N / -60.8739°W
FR-Frégate Nord (Monerot)	LF6	14.6193°N / -60.8801°W

21 UO 021 : Le François

21.1 Présentation de la zone concernée

L'Unité d'Observation 021 est située sur la façade Atlantique.

Elle comprend onze points de débarquement dont deux sont fréquentés par un nombre représentatif de pêcheurs professionnels, qui de ce fait font l'objet d'un suivi régulier par les observateurs du SIH (figure 24). Les neuf autres sites sont très peu ou ne sont plus fréquentés par les pêcheurs professionnels, ils sont considérés comme historiques.

Comme les communes limitrophes, le littoral du François est très exposé aux conditions climatiques. Cependant, il est protégé grâce au découpage de sa côte, à la présence de nombreuses îles et îlets, ainsi que par un récif corallien présent au large de cette partie de l'île.

L'attractivité des îlets participe au rayonnement de la commune et a un impact sur l'activité maritime, avec une présence non négligeable des activités de loisir et plus particulièrement des excursions touristiques.

Les marins pêcheurs se sont donc adaptés à cette offre touristique par une diversification de leurs activités orientées à la fois sur la pêche et le tourisme. Par ailleurs, toute la zone de la baie du François est fermée à la pêche pour cause de pollution des eaux au chlordécone. A cette contrainte, s'ajoute des échouages de sargasses lors des arrivages massifs.

Figure 24 : Points de débarquement de l'UO 021 (sources : Ifremer)

21.2 Points de débarquement

21.2.1 Club Nautique

Club Nautique est le point de débarquement principal de l'UO 021. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 72.

Tableau 72 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Club Nautique

Nom local du point	Club Nautique
Unité d'observation	021
Coordonnées GPS	14.6192°N / -60.8897°W
Commune	Le François
Code Ifremer	LF9
Accès	Depuis Le Robert, suivre la direction du François en passant par la route littorale (D1). Au deuxième rond-point à l'entrée de la commune, prendre la quatrième sortie à gauche et entrer dans le bourg. Continuer tout droit puis tourner à gauche à l'intersection sur la rue Homere Clément. Suivre ensuite la rue Florent Holo et prendre la première sortie au rond-point menant sur la D6. Continuer sur cette route et tourner à gauche au niveau du port.
Où se garer ?	Dans le port, des places sont disponibles autour de la machine à glace.
Illustration	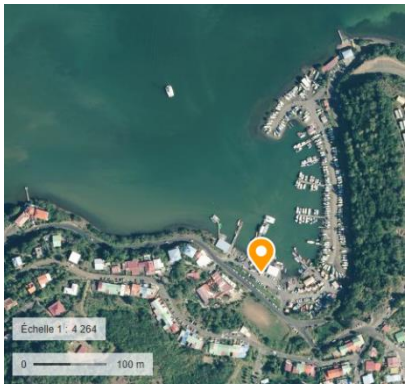
Horaires privilégiés pour les observations	Pêche côtière: 7-9 h Pêche au large : 15-19 h
Observations et échantillonnages	Il est possible d'y trouver des langoustes ou des grands pélagiques, les échantillonnages OBSVENTES peuvent donc être effectués occasionnellement.
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière, au casier et au filet à poissons est également pratiquée localement. La pêche aux oursins est aussi fortement présente en saison. Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière. Nombre de marins : 2018 = 5 ; 2019 = 6. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 4 ; 2019 = 4.
Equipements	Ce point de débarquement dispose d'une machine à glace et d'une pompe à essence.

	Un ponton de débarquement est également présent, ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule entre 7 h et 9 h pour la pêche côtière et entre 15 h et 19 h pour la pêche au large.
Commentaires	Ce point est l'un des 8 ports de pêche de l'île. Plusieurs pêcheurs diversifient leur activité en proposant des sorties de pêche en mer ou de promenade en mer.

21.2.2 Le Bourg du François-La jetée

Le Bourg du François-La jetée est un point de débarquement secondaire de l'UO 021. Ses caractéristiques figurent dans le tableau 73.

Tableau 73 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg du François-La jetée

Nom local du point	Le Bourg du François-La jetée	
Unité d'observation	021	
Coordonnées GPS	14.6178°N / -60.9003°W	
Commune	Le François	
Code Ifremer	LFA	
Accès	Depuis Le Robert, suivre la direction du François en passant par la route littorale (D1). Au deuxième rond-point à l'entrée de la commune, prendre la quatrième sortie à gauche et entrer dans le bourg. Continuer tout droit puis tourner à gauche à l'intersection sur la rue Homere Clément. Suivre ensuite la rue Florent Holo puis tourner à gauche au niveau des abris de pêche.	
Où se garer ?	Une grande esplanade facile d'accès est disponible.	
Illustration		
Horaires privilégiés pour les observations	6-10 h	
Observations et échantillonnages	Les pêcheurs sont relativement présents, il est donc facile d'accéder aux poissons pour les observations ou les mesures.	
Caractéristiques pêche	Métiers pratiqués : Principalement de la pêche au large, au DCP ou à miquelon. La pêche côtière au casier à poissons et à langoustes, au filet à poissons et à langoustes est également très pratiquée localement. La pêche aux oursins est aussi fortement présente en saison.	

	Zones de pêche fréquentées : 1. Façade Atlantique au large, 2. Façade Atlantique côtière. Nombre de marins : 2018 = 34 ; 2019 = 31. Nombre de bateaux actifs : 2018 = 22 ; 2019 = 22.
Equipements	Ce point de débarquement dispose d'un marché aux poissons. Il possède des tables de vente et de découpe. Un ponton de débarquement est également présent, ainsi que des abris de pêche. Ces infrastructures ont été financées par la collectivité territoriale.
Vente du poisson	La vente se déroule entre 6h et 12 h.
Commentaires	Ce point de débarquement est classé comme APIT (aménagement pour la pêche d'intérêt territorial).

21.2.3 Points de débarquement historiques

Ces points de débarquement ne sont pas ou peu fréquentés par les observateurs (tableau 74). Un travail de mise à jour de localisation de ces sites a été entrepris pour l'édition de ce document.

Tableau 74 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 021

Nom du point de débarquement	Code	Coordonnées GPS
FR-Presqu'île	LF8	14.6177°N / -60.8871°W
FR-Pointe Degras (Sud)	LFB	14.6348°N / -60.8917°W
FR-Pointe Degras (Nord)	LFC	14.6357°N / -60.8923°W
FR-Baie Thalémon	LFD	14.6386°N / -60.8948°W
FR-Pointe Thalémon (Sud)	LFE	14.6412°N / -60.8914°W
FR-Grande Case	LFG	14.6433°N / -60.8983°W
FR-Mansarde Rancée 2	LFH	14.6485°N / -60.9044°W
FR-Mansarde Rancée 3	LFI	14.6502°N / -60.9018°N
RB-Pointe La Rose (Ouest)	LFJ	14.6511°N /-60.8911°W

22 Points de débarquements inaccessibles ou non fonctionnels

Lors des missions de terrain destinées au recensement des lieux de débarquements, le constat suivant a été réalisé :

- certains points n'ont pu être vérifiés par les observateurs car ils sont, à ce jour, inaccessibles ;
- d'autres ne correspondent plus réellement à des points de débarquement ou à des lieux où l'observation de produits de la pêche est possible.

La liste de ces points est présentée dans le Tableau 75.

Une réflexion devra être menée avec la coordination nationale du SIH pour décider du retrait ou du maintien de ces points au sein du référentiel halieutique Ifremer des lieux de pêche martiniquais (base de données Harmonie).

Tableau 75 Tableau présentant les points de débarquement non vérifiables ou non fonctionnels

Nom du point de débarquement	UO	Code
RB-Pointe La Rose (Nord)	UO001	MF2
RB-Pointe Hyacinthe (Ouest)	UO001	MF7
RB-Pointe l'Écurie (Sud)	UO001	MFG
FF-Canal Moreau	UO010	AF4
MR-Canal O'Neil	UO016	IF3
VC-Pointe Jacob (La Plaine)	UO019	KFB
FR-Pointe Thalémon (Nord)	UO021	LFF
FF-Fort-de-France	UO010	XFF
VC-Marché du Vauclin	UO018	KF5
FR-Îlets du François	UO021	LF7

Conclusion

La réalisation de ce guide avait pour objectif l'élaboration d'un état des lieux de l'activité de débarquement des produits de la pêche en Martinique. Au cours de ces travaux, il a été recensé 130 points, parmi lesquels 54 sont fonctionnels (31 points primaires - 23 secondaires) et 76 peu fréquentés ou progressivement abandonnés par les pêcheurs pour des endroits plus accessibles et mieux équipés. En complément de ces 130 sites inventoriés, 10 points ont été définis comme inaccessibles ou non fonctionnels. Ces chiffres sont en adéquation avec la première étude d'envergure menée sur les pêcheries côtières martiniquaises il y a 30 ans. En effet, elle couvrait la quasi-totalité des sites de débarquement potentiels et le suivi concernait alors 131 sites (Gobert, 1990).

L'inventaire initial des points de débarquement inscrits dans le Système d'Informations Halieutiques a été élaboré en 2007 (Reynal et al., 2013) pour le projet pilote du SIH martiniquais. Il était donc nécessaire d'actualiser cette liste et de mettre en exergue les potentielles évolutions des pratiques des professionnels de la pêche. La construction d'infrastructures (APID[9], APIT[10]) a modifié le comportement des marins-pêcheurs. Les débarquements ayant lieu autrefois sur le linéaire côtier tout autour de l'île ont petit à petit été drainés et centralisés vers ces aménagements.

Par ailleurs, un déclin de l'activité de pêche professionnelle a aussi été constaté lors de la dernière décennie. Le nombre de marins[11] est ainsi passé de 1 670 en 2009 (Reynal et al., 2013) à 1 053 en 2019 (SIH, 2020). Ces constats expliquent en partie le nombre important de points ayant été classés comme « historiques » au cours de cette étude. Outre ces observations, la confrontation des informations géographiques et techniques collectées sur les points de débarquement permet d'obtenir une représentation territoriale de la pêche en Martinique, visualisable sur les cartes de synthèse proposées. Le présent document constitue aussi une aide pour la formation des nouveaux observateurs de l'Ifremer et pourrait apporter un appui technique aux institutions impliquées dans la gestion des ressources halieutiques locales.

« Les pêcheurs revenaient des lointains de Miquelon à onze heures. Ils remontaient le canal Levassor et s'ancraient à hauteur du marché aux poissons. Les armateurs, les revendeuses, les couvraient, denses comme des mouches informées d'un sirop. Man Ninotte, elle, arrivait bien tranquille, et se signalait au pêcheur accosté : Eh bien, Maître un tel, je suis bien contente de te voir... Le pêcheur lui répondait à peine mais, d'un geste naturel, saisissait un coui et lui en mettait autant que possible : poissons rouges souvent, coulirous obligés, deux trois lambis s'il te plaît, petits thons au nom de Dieu, et un exemplaire de chaque aubaine de sa journée. Par-dessus le bankoulélé, il tendait le tout vers Man Ninotte qui ouvrait son panier. Elle ne payait pas sur place. Les pêcheurs passaient au cours de la semaine et lui dressaient les comptes à l'heure du punch. Elle les réglait en sous mais aussi en napperons et autres trésoreries de chez les Syriens »

Patrick Chamoiseau - Une enfance créole I / Antan d'enfance

[9] APID : Aménagement de pêche d'intérêt départemental.
[10] APIT : Aménagement pour la pêche d'intérêt territorial.
[11] Equivalents temps plein approximé à partir du nombre moyen de marins présents à bord de chaque navire les mois où ces derniers sont actifs.

Références bibliographiques

Deloffre, A., Le Lan, C. 2019. Opération de dragage, prétraitement et stockage provisoire des sédiments de dragage du port de pêche du Vauclin. Résumé non technique de l'étude d'impact. Rapport Suez Consulting - SAFEGE, version 3, 35 p.

European Commission. 2017. Regulation (EU) 2017/1004 of the European Parliament and of the Council of 17 May 2017 on the establishment of a Union framework for the collection, management and use of data in the fisheries sector and support for scientific advice regarding the common fisheries policy and repealing Council Regulation (EC) No 199/2008. Official Journal of the European Union, L157, 1-21.

Gobert, B. 1990. Production relative des pêcheries côtières en Martinique. Aquat. Living Resour., 3, 181-191.

Gobert, B. and Reynal, L. 2002. Le suivi statistique des pêches aux Antilles françaises. Pages 60-62, in: Blanchet, G., Gobert, B., and Guérédrat, J.A. La pêche aux Antilles. IRD Éditions, 2002. 306 p.

Ifremer. 2016. Observer la pêche et les ressources pour mieux les préserver. Plaquette de communication et de présentation du Système d'Informations Halieutiques (SIH) de l'Ifremer. https://archimer.ifremer.fr/doc/00352/46308/

Reynal, L., S. Demanèche, O. Guyader, J. Bertrand, P. Berthou, C. Dromer, M. Bruneau, M. Bellanger, C.Merrien, F. Guegan, P. Lespagnol, M. Pitel, M. Jézéquel, E. Leblond, F. Daurès. 2011. Projet pilote du Système d'Informations Halieutiques (SIH) Martinique (2007-2010). Premières données sur la pêche en Martinique (2009-2010), Rapport Ifremer-SIH-2013/06/30, 176 p. http://archimer.ifremer.fr/doc/00156/26762/

SIH. 2020. Réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages : activité des navires de pêche 2019 - Quartier maritime : Fort-de-France. Fiche quartier SIH, Ifremer, 12 p.

Données utilisées : données activité des navires, données des marées au débarquement. Source Ifremer - Système d'Informations Halieutiques.

Annexes

Annexe 1 : liste des sigles utilisés

APID : Aménagement de pêche d'intérêt départemental

APIT : Aménagement pour la pêche d'intérêt territorial

CTM : Collectivité territoriale de Martinique

DCF : Data collection framework

FPC : Flotte de pêche communautaire

Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

OBSDEB : Observation des marées au débarquement

OBSMER : Observation à bord des navires de pêche

OBSVENTES : Observation des ventes en criées

PCP : Politique commune des pêches

RECOPESCA : Réseau de mesure de l'activité de pêche spatialisé et de données environnementales

SIH : Système d'informations halieutiques

UE : Union européenne

UO : Unité d'observation

VMS : Vessel monitoring system

Annexe 2 : noms scientifiques des espèces listées

- Balaou : *Hemiramphus basiliensis ; Hemiramphus balao*

- Lambi : *Lobatus gigas*

- Langouste : *Panulirus argus ; Panulirus laevicauda ; Panulirus guttatus*

- Oursin : *Tripneustes ventricosus*

- Poisson volant : *Cheilopogon cyanopterus ; Exocoetus volitans ; Hirundichthys affinis ; Hirundichthys speculiger*

- Sargasses : *Sargassum spp*

- Tortue verte : *Chelonia mydas*

Annexe 3 : liste des figures et tableaux

Figures

Figure 1 : Points de débarquement des pêcheurs professionnels martiniquais (sources : SIH, 2021) 14
Figure 2 : Points de débarquement des pêcheurs professionnels selon leur classification (sources : SIH, 2021) 15
Figure 3 : Equipements nécessaires à la pratique de la pêche professionnelle en Martinique (sources : SIH, 2021) 16
Figure 4 : Points de débarquement de l'UO 001 (sources : Ifremer) 17
Figure 5 : Points de débarquement de l'UO 002 (sources : Ifremer) 22
Figure 6 : Points de débarquement de l'UO 003 (sources : Ifremer) 26
Figure 7 : Points de débarquement de l'UO 004 (sources : Ifremer) 31
Figure 8 : Points de débarquement de l'UO 005 (sources : Ifremer) 35
Figure 9 : Points de débarquement de l'UO 006 (sources : Ifremer) 37
Figure 10 : Points de débarquement de l'UO 007 (sources : Ifremer) 42
Figure 11 : Points de débarquement de l'UO 008 (sources : Ifremer) 46
Figure 12 : Points de débarquement de l'UO 009 (sources : Ifremer) 51
Figure 13 : Points de débarquement de l'UO 010 (sources : Ifremer) 56
Figure 14 : Points de débarquement de l'UO 011 (sources : Ifremer) 65
Figure 15 : Points de débarquement de l'UO 012 (sources : Ifremer) 73
Figure 16 : Points de débarquement de l'UO 013 (sources : Ifremer) 77
Figure 17 : Points de débarquement de l'UO 014 (sources : Ifremer) 81
Figure 18 : Points de débarquement de l'UO 015 (sources : Ifremer) 84
Figure 19 : Points de débarquement de l'UO 016 (sources : Ifremer) 88
Figure 20 : Points de débarquement de l'UO 017 (sources : Ifremer) 94
Figure 21 : Points de débarquement de l'UO 018 (sources : Ifremer) 98
Figure 22 : Points de débarquement de l'UO 019 (sources : Ifremer) 102
Figure 23 : Points de débarquement de l'UO 020 (sources : Ifremer) 106
Figure 24 : Points de débarquement de l'UO 021 (sources : Ifremer) 109

Tableaux

Tableau 1 : Données collectées via le SIH (sources : Ifremer, 2016) 8
Tableau 2 : Liste actualisée des points de débarquement en Martinique (sources : SIH Ifremer, 2021) 10
Tableau 3 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg du Robert 18
Tableau 4 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Pointe La Rose (Est) 19
Tableau 5 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Pointe Hyacinthe (Nord) 20
Tableau 6 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 001 21
Tableau 7 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Tartane 23
Tableau 8 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Spoutourne 24
Tableau 9 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 002 25
Tableau 10 : Tableau présentant les caractéristiques principales de La Crique 27
Tableau 11 : Tableau présentant les caractéristiques principales d'Anse Cosmy 28
Tableau 12 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Petit Brésil 29

Tableau 13 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 003 30
Tableau 14 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Marigot 32
Tableau 15 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Sainte-Marie 33
Tableau 16 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 004 34
Tableau 17 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Grand'Rivière 36
Tableau 18 : Tableau présentant les caractéristiques principales des Abymes 38
Tableau 19 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Cimetière 39
Tableau 20 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Charmeuse 40
Tableau 21 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 006 41
Tableau 22 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Saint-Pierre 43
Tableau 23 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Station-service. 44
Tableau 24 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 007 45
Tableau 25 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Carbet (Sud) 47
Tableau 26 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Carbet (Nord) 48
Tableau 27 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Bellefontaine 49
Tableau 28 : Tableau présentant le point de débarquement historique de l'UO 008 50
Tableau 29 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Case-Pilote 52
Tableau 30 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Fond Lahaye 53
Tableau 31 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Schœlcher 54
Tableau 32 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 009 55
Tableau 33 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Canal Levassor 57
Tableau 34 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Texaco 58
Tableau 35 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Bas Lycée 59
Tableau 36 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Volga Plage 60
Tableau 37 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Californie 62
Tableau 38 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Canal Ducos 63
Tableau 39 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 010 64
Tableau 40 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg des Anses-d'Arlet 66
Tableau 41 : Tableau présentant les caractéristiques principales d'Anse Mitan 67
Tableau 42 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Trou Étienne 68
Tableau 43 : Tableau présentant les caractéristiques principales d'Anse à l'Âne 69
Tableau 44 : Tableau présentant les caractéristiques principales d'Anse Dufour 70
Tableau 45 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Grande Anse 71
Tableau 46 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 011 72
Tableau 47 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Petite Anse (Degras) 74
Tableau 48 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Petite Anse 75
Tableau 49 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Taupinière 78
Tableau 50 : Tableau présentant les caractéristiques principales de La Cherry 79
Tableau 51 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 013 80
Tableau 52 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Trois-Rivières 82
Tableau 53 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Sainte-Luce 85
Tableau 54 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Poirier 86
Tableau 55 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 015 87
Tableau 56 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg du Marin 89
Tableau 57 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg de Sainte-Anne 90
Tableau 58 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Cap Chevalier 91
Tableau 59 : Tableau présentant les caractéristiques principales de La Duprey 92
Tableau 60 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO O16 93

Tableau 61 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Cul-de-Sac Ferré (Cap Marin) 95
Tableau 62 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Cap Macré 96
Tableau 63 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 017 97
Tableau 64 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Port du Vauclin 99
Tableau 65 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Pointe Faraudière / Anse Maroquet 100
Tableau 66 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 018 101
Tableau 67 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Baie des Mulets (Sud) 103
Tableau 68 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Baie des Mulets (Nord) 104
Tableau 69 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 019 105
Tableau 70 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Dostaly 107
Tableau 71 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 020 108
Tableau 72 : Tableau présentant les caractéristiques principales de Club Nautique 110
Tableau 73 : Tableau présentant les caractéristiques principales du Bourg du François-La jetée 111
Tableau 74 : Tableau présentant les points de débarquement historiques de l'UO 021 112
Tableau 75 Tableau présentant les points de débarquement non vérifiables ou non fonctionnels 113